



Séance du Conseil d'arrondissement

Mercredi 13 septembre 2023

Contact

Karine HENRY

Karine.henry@mairie-lyon.fr

04.26.99.63.47

Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon
2, place Sathonay – 69001 Lyon – 04 72 98 54 04 – www.mairie1.lyon.fr

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du Conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Bonjour à toutes et à tous,

Mesdames, Messieurs,

Chers habitantes et habitants, et Chers collègues,

Je vous souhaite une belle rentrée.

C'est un plaisir de se retrouver après une pause estivale, pour de nouveaux projets et de nouveaux défis, pour poursuivre collectivement notre travail au service de la Ville. 1 600 enfants ont repris le chemin des écoles publiques, dans lesquelles nous poursuivons les travaux d'amélioration des conditions d'accueil et le travail partenarial pour des projets éducatifs épanouissants. Plus de 3 500 personnes sont venues au Forum des Associations, rencontrer plus d'une centaine de structures qui proposaient des actions aussi bien sportives que culturelles, solidaires, écologiques – avec un focus particulier, cette année, sur la thématique du handicap, suite à la sollicitation du conseil territorial auprès de notre conseil d'arrondissement. Plusieurs milliers de personnes aussi se sont retrouvées le lendemain pour le défilé festif et participatif de la Biennale de la danse.

Cette rentrée est aussi celle des étudiantes et des étudiants, nombreux sur notre arrondissement et qui connaissent des difficultés de logement accrues : aujourd'hui se tenait le Salon du Logement des Jeunes et nous sommes fiers, dans le 1^{er} arrondissement, de poursuivre le travail de création de logements qui leur sont dédiés, avec la résidence étudiante et la colocation solidaire à Truffaut, avec la résidence d'insertion Adoma rue de l'Annonciade, et le CLLAJ, association pour l'accès au logement autonome des jeunes, basée dans le 1^{er}, y renforce ses activités. La situation précaire des jeunes en migration nous rappelle combien avoir un toit est une urgence chaque jour renouvelée : les services de la Ville et de la Métropole sont fortement mobilisés pour assurer une mise à l'abri humanitaire pour ce public, et, plus largement, pour créer du logement abordable pour toutes et tous sur le territoire.

Plusieurs délibérations concernant le logement social seront examinées dans ce conseil, alors que le sujet du logement est, au niveau national, trop abandonné aux lois du marché : on ne peut que constater les difficultés économiques concrètes des acteurs du logement social (inflation, augmentation des taux d'intérêt, baisse des financements étatiques) et, à notre niveau de collectivité territoriale, nous mettons en place ce qui est en notre pouvoir pour une politique sociale de l'habitat. Car c'est une clé centrale de la cohésion de notre société, de la justice sociale et de la transition écologique.

Cette transition est plus que jamais nécessaire à l'heure de l'effondrement climatique, expression que le Secrétaire Général de l'ONU Antonio GUTERRES a utilisée pour décrire l'analyse de l'observatoire européen du climat Copernicus : juin, juillet et août ont été, au niveau global, les trois mois les plus chauds depuis 120 000 ans, c'est-à-dire depuis le début de l'histoire de l'humanité. Conséquence : des feux de forêt d'une ampleur inédite au Canada, en Grèce, en Afrique du Nord, à Hawaï. Des tempêtes et inondations d'une ampleur inédite, en Chine, à Taïwan, en Slovénie, en Libye – dans ce pays, la catastrophe due au changement climatique est d'une ampleur encore plus tragique que le séisme qui a touché le Maroc. Nous sommes entrés dans une zone d'incertitudes et d'insécurité qui n'a pas de précédent dans l'histoire de nos sociétés. Et les superlatifs nous manquent pour simplement mettre des mots sur la réalité : celle d'une Terre dont l'habitabilité est en péril.

Pour ne pas être paralysés par la stupeur, il nous faut nous équiper, intellectuellement, socialement, institutionnellement. Ce travail est tardif au regard des enjeux et de leur urgence, mais Lyon fait partie des villes pionnières, et il nous faut agir plus, collectivement. Le Pacte climat présenté dans ce conseil met en œuvre une méthode partenariale mobilisant les acteurs du territoire pour viser la neutralité carbone en 2030. Avec le site Neyret, un lieu sera dédié à la mobilisation de ces acteurs du territoire engagés pour la transition écologique, un lieu d'échange, de formation, d'innovation et d'expérimentations. Dans ce conseil encore, des bourses sont dédiées aux jeunes pour qu'ils et elles puissent contribuer à imaginer leur avenir. La mairie du 1^{er}, avec la Semaine Climat, qui prend cette année la forme d'une quinzaine, s'engage pleinement dans cette mobilisation des parties prenantes de tous âges et toutes conditions, car c'est l'affaire du siècle et c'est notre affaire à toutes et tous.

Alors comme il est d'usage, nous saisissons l'occasion de ce conseil pour répondre aux questions des habitantes et des habitants.

Linda nous a interpellés sur la situation des chats errants, dits « chats libres », dont le nombre sur certains secteurs est en forte augmentation, posant des problèmes de santé publique et de bien-être animal. La Ville de Lyon subventionne à hauteur de 5 000 € la « SPA » et les « Chats de Loyasse » à hauteur de 8 500 €, deux associations, pour stériliser et vacciner les chats. L'association « Les Chats de Loyasse » est notamment beaucoup intervenue sur le secteur du clos Saint Benoît mais a besoin de davantage de bénévoles pour mener à bien ses actions, et avec Mathilde CORTINOVIS nous avons relayé son appel à bénévoles au printemps dernier et nous le renouvelons aujourd'hui, en même temps que nous nous mobilisons bien sûr pour donner suite à cette interpellation.

Roland nous interroge sur les places destinées aux personnes à mobilité réduite dans le cadre du projet d'Apaisement de la Presqu'île. En effet, il n'y aura plus de stationnement de surface sur la partie piétonnisée du Bas des Pentes, à partir du 1^{er} octobre 2023. Toutes les places PMR seront déplacées aux alentours : nous conservons le même nombre de places PMR sur la zone, notamment avec un déplacement sur la rue des Capucins, et nous avons prévu, avec Jean-Christian Morin, de créer des places supplémentaires sur la programmation d'aménagements de voirie demandés par l'arrondissement.

Didier nous interpelle sur la situation des jeunes migrants sous tente dans la montée de la Grande Côte, à laquelle je faisais allusion tout à l'heure : ces jeunes qui se déclarent mineurs sont en attente d'évaluation au centre de premier accueil situé rue Neyret, dont les 40 places sont actuellement saturées. Dans l'urgence, la Métropole de Lyon a créé un nouveau lieu de mise à l'abri de premier accueil, de 50 places, qui a ouvert samedi dernier. Face à l'augmentation de nouvelles arrivées, d'autres solutions sont en recherche et nous avons, dans l'attente, installé des sanitaires et bien sûr nous remercions la solidarité citoyenne qui se manifeste pour ces jeunes.

Enfin, nous avons reçu en mairie beaucoup de sollicitations concernant ce que les habitants pouvaient faire pour manifester leur solidarité pour les victimes du séisme au Maroc : alors une aide d'urgence sera votée par la Ville à hauteur de 20 000 € pour le prochain conseil municipal ; la Ville relaye également des appels au don, notamment de la Fondation de France qui aide ensuite des structures humanitaires locales et nous remercions toutes les personnes qui sont bien sûr mobilisées et manifestent leur solidarité.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Yasmine BOUAGGA

Cette introduction faite, nous allons à présent procéder à la nomination d'un secrétaire de séance. Je vous propose le nom de Mathilde CORTINOVIS, s'il n'y a pas d'autres candidatures. Et bien donc Mathilde CORTINOVIS, je vous donne la parole pour procéder à l'appel.

Appel nominal

Madame Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Je vais donc procéder à l'appel pour le conseil d'arrondissement de ce soir :

PRÉSENT. ES :

Yasmine BOUAGGA

Mathilde CORTINOVIS

Jean-Christian MORIN est absent et donne pouvoir à Yves BEN ITAH

Malika HADDAD-GROSJEAN

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED, donnera pouvoir à Benoît SCIBERRAS à son départ au cours de la séance

Nathalie PERRIN-GILBERT est absente et donne pouvoir à David SOUVESTRE

Sylvain GODINOT

David SOUVESTRE

Yves BEN ITAH

Laurence BOFFET

Noé FROISSART est absent et donne pouvoir à Mathilde CORTINOVIS

Benoît SCIBERRAS

Lucie PERRIN est absente et donne pouvoir à Yasmine BOUAGGA

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Nous constatons que le quorum est atteint et que nous pouvons ouvrir cette séance et nous allons commencer par l'approbation du procès verbal de la séance du 14 juin 2023.

Approbation du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 14 juin 2023

Y a-t-il demandes de modifications ou des remarques ?

Et bien je vous propose d'approuver ce PV à main levée.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie. Nous constatons l'approbation à l'unanimité.

Nous allons commencer ce conseil par des délibérations, la première concernant la mise à jour des représentants de la mairie d'arrondissement dans des organismes extérieurs en remplacement de Laurence HUGUES.

Examen des délibérations

Arrondissement

1 2023-13901-MA1-125 – Yasmine BOUAGGA – Mise à jour des représentant.es de la Mairie d'arrondissement dans des organismes extérieurs en remplacement de Laurence HUGUES

Suite à la démission du conseil d'arrondissement l'an dernier de Laurence HUGUES, nous n'avions pas procéder à la nomination de représentants du conseil dans trois instances que je vais citer : il s'agit de la Commission Locale UNESCO, du Conseil de Quartier Ouest des Pentès et du Conseil de Quartier Haut et Cœur des Pentès.

Pour rappel, dans la Commission Locale UNESCO, nous avons d'ores et déjà Monsieur Noé FROISSART qui siège et il nous faut désigner un 2^{ème} candidat : je vous propose le nom de Bertrand PINOTEAU. Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Pour le Conseil de Quartier Ouest des Pentès, nous avons en titulaire Monsieur Benoît SCIBERRAS et nous devons désigner un suppléant : je vous propose de désigner Mathilde CORTINOVIS. Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Pour le Conseil de Quartier Haut et Cœur des Pentès, nous avons comme élue suppléante Madame Malika HADDAD-GROSJEAN et je vous propose de désigner comme titulaire Madame Mathilde CORTINOVIS. Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Et bien je vous propose d'approuver ces nominations s'il n'y a pas de demandes d'interventions ou de remarques ? Je vous propose de procéder au vote pour approuver ces nominations de Bertrand PINOTEAU dans la Commission Locale UNESCO, de Mathilde CORTINOVIS dans le Conseil de Quartier Ouest des Pentès avec Benoît SCIBERRAS qui ne change pas et de Mathilde CORTINOVIS dans le Conseil de Quartier Haut et Cœur des Pentès avec Malika HADDAD-GROSJEAN qui ne change pas non plus.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité, ce qui permet de nous mettre en conformité.

Nous allons à présent examiner une délibération financière concernant l'état spécial de l'arrondissement et je donne pour cela la parole à Monsieur Bertrand PINOTEAU.

2 2023-9219-MA1-124 – Bertrand PINOTEAU – Décision modificative n°1 - Etat spécial

Merci Madame la Maire.

Mes Chers collègues, cette décision dite modificative a pour objet de décider de l'affectation, sur le budget en cours d'exécution, à savoir le budget 2023 :

- tout d'abord, des recettes liées à la location de la salle des Ovalistes pour l'année 2022,
- ensuite, de la participation de la Ville de Lyon aux nouveaux équipements transférés,
- comme cela était attendu, de la couverture de l'augmentation des dépenses liées à l'inflation,

- et enfin de dépenses accessoires liées à la mise en œuvre du conseil d'arrondissement des enfants.

Alors concernant le premier point, la salle des Ovalistes, les recettes 2022 de location sont en hausse par rapport à l'année 2021, mais cette hausse est due à un changement de principe d'affectation, puisqu'une nouveauté est en effet à signaler – je crois que nous l'avions déjà évoqué en conseil – l'intégralité désormais des recettes, et non pas 30 % comme cela était le cas jusqu'à l'année passée, va nous être reversée et il s'agit d'une modique somme de 274 € pour l'année 2022 qui va donc venir créditer notre budget. Je formule à nouveau ici le vœu que nous puissions faire savoir plus largement que cette salle peut être louée par des familles, les soirées et journées de week-end, pour une somme assez modique.

Le deuxième point correspond au transfert de la gestion de deux équipements à notre mairie d'arrondissement, à savoir d'une part les salles dites plurielles de Truffaut et d'autre part les garages des Tables Claudiennes. Ces transferts s'accompagnent de nouveaux budgets respectivement de 20 145 € pour les salles plurielles et de 2 850 € pour les garages.

Le troisième point concerne l'augmentation constatée des dépenses d'énergie ainsi que des dépenses d'alimentation des crèches. Cela vous avait déjà été annoncé lors de notre précédent conseil de juin, mais nous connaissons désormais les montants complémentaires alloués, à savoir 240 070 € pour l'énergie de nos différents équipements, et 12 633 € pour l'alimentation des crèches. Ces compléments sont tout à fait significatifs puisqu'ils représentent respectivement, et ce en lien avec les inflations constatées, +210 % pour l'énergie et +15 % pour les crèches. Cette décision va nous permettre d'être plus sereins pour réaliser le budget 2023, mais nous devons rester vigilants pour 2024 en fonction de nouvelles évolutions malheureusement probables des tarifs.

Le quatrième point enfin est relatif à l'animation du conseil d'arrondissement des enfants, pour lequel une somme de 4 550 € nous est accordée. L'animation effectivement du conseil était jusqu'en 2022 assumée sur notre budget d'animation locale, propre à la mairie du 1^{er} qui était, je vous le rappelle, précurseur en la matière au niveau de la Ville, mais la généralisation de ce conseil à 7 arrondissements a conduit à cette évolution de prise en charge.

Pour résumer, la présente décision vous propose donc :

- pour le premier point, et comme nous le faisons chaque année, d'affecter la somme de 274 € sur l'opération Salles des Fêtes intégrant la maintenance de salle des Ovalistes ;

- pour le deuxième point, d'affecter les budgets complémentaires liés aux équipements transférés sur l'opération Associations ;
- pour le troisième point, d'affecter les compléments respectivement sur l'opération Mairie pour l'énergie et l'opération Crèches et bien pour les crèches bien sûr ;
- Et pour le dernier point, d'affecter la somme de 4 550 € liée au CAE sur l'opération Evènements.

J'en ai terminé. Je vous remercie en conséquence, Chers collègues, de bien vouloir valider ces 4 lignes de réaffectation budgétaire.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Et bien donc je vous propose d'approuver cette décision modificative qui nous intéresse.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie pour ce vote unanime et je vous redonne la parole Monsieur PINOTEAU pour la seconde délibération sur la dotation aux arrondissements pour 2024.

Ville

Finances

3 2023-8708-CMMA1-085 – Bertrand PINOTEAU – Dotations aux arrondissements pour l'année 2024

Merci.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 28 septembre prochain, va fixer le montant des dotations aux arrondissements pour 2024, ainsi que, comme il se doit, les modalités de répartition des sommes entre les neuf arrondissements.

Vous vous en souvenez, une évolution importante avait eu lieu sur la dotation 2023, suite à un travail d'homogénéisation des budgets de fonctionnement, conduisant à fixer la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale et à rendre ces deux dotations plus « étanches » que par le passé.

Ce qui avait conduit mécaniquement pour le 1^{er} arrondissement à une diminution des capacités d'actions d'animation, ce que nous appelons également notre budget politique. Je ne reviendrai pas davantage sur ce sujet, nous l'avons développé en son temps.

Pour 2024, il a été décidé de repartir sur des bases strictement identiques, aux évolutions « techniques » suivantes près, à savoir l'intégration de crédits complémentaires pour :

- l'alimentation des crèches, c'est-à-dire sanctuariser cette augmentation des prix qui a été constatée déjà en 2023,
- les équipements nouvellement transférés ; là encore une sacralisation de ce que nous venons de voir dans la délibération précédente,
- les frais exceptionnels liés à l'organisation des élections européennes de juin prochain.

Nous ne connaissons pas – enfin si nous connaissons mais je ne reviendrai pas dessus dans le détail – la répartition par arrondissement de ces montants, mais au global il faut retenir :

- que ce sont aux éléments complémentaires près les mêmes montants que l'année passée : on est donc face à une reconduction du budget 2023,
- et, comme je l'ai dit sur la précédente délibération, que rien n'est précisé encore à ce stade concernant la prise en charge de probables surcoûts liés à l'énergie pour 2024, donc à nouveau je renouvelle mes vœux d'attention sur ce point pour l'année prochaine.

Et donc malgré tout, je vous invite évidemment à donner un avis favorable à cette délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Et bien je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et nous retenons les conseils de vigilance sur notamment les questions énergétiques dont on a vu l'ampleur du montant dans la décision modificative. Nous allons à présent examiner les délibérations portant sur l'éducation et je vais donner la parole à Madame BERRACHED pour nous les présenter.

Education

- 4 2023-10223-CMMA1-107 – Fatima BERRACHED – Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps scolaire – Année scolaire 2023-2024 et conventions d'attributions de subventions
- 5 2023-10224-CMMA1-108 – Fatima BERRACHED – Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps extrascolaire – Année scolaire 2023-2024
- 6 2023-10226-CMMA1-110 – Fatima BERRACHED – Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps périscolaire – Année scolaire 2023-2024 – Conventions d'attribution de subventions

Madame la Maire, Chers collègues,

En préambule de la présentation des projets de délibération éducation, quelques mots sur la rentrée des classes qui a eu lieu le 4 septembre : comme prévu avant les congés d'été, malheureusement, les écoles du 1^{er} ont connu, encore cette année, des fermetures de classes :

- en maternelle : 1 classe à l'école des Tables Claudiennes et à l'école Raoul Dufy,
- en élémentaire : 1 classe à l'école Michel Servet et 1 classe aux Tables Claudiennes.

Cette rentrée compte donc **1 609 élèves** dans les écoles du 1^{er} arrondissement et les données seront stabilisées début octobre par la Direction de l'éducation, je pourrais donc vous donner ces informations lors de notre prochaine séance.

Je profite de cette prise de parole pour renouveler mes remerciements aux agents du service des affaires scolaires de la mairie du 1^{er}, de la Direction de l'éducation pour avoir assuré le suivi des inscriptions et dérogations scolaires jusqu'au dernier moment puisqu'il y a eu des inscriptions jusqu'à la semaine précédant la rentrée des classes.

Concernant les projets de délibérations 10 223, 10 224 et 10 226, je vous propose de faire une présentation commune, nous verrons pour les votes.

Ces projets concernent les attributions de subventions pour les projets et actions ayant lieu sur les différents temps de l'enfant : le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extrascolaire.

La programmation en soutien aux projets éducatifs des écoles vient tout particulièrement mettre en avant les ambitions éducatives qui sont pour rappel :

- les enjeux de transition écologique, et notamment le lien avec la nature, les pédagogies de plein air, l'alimentation saine et durable,
- les enjeux d'émancipation et de citoyenneté, dont les parcours culturels, l'EAC, la musique et la culture, ainsi que le patrimoine,
- les enjeux de justice sociale et d'inclusion avec l'apaisement du climat scolaire, la lutte contre le harcèlement, la médiation par les pairs ainsi que les espaces de lien avec les parents.

C'est ainsi que les dispositifs partenariaux structurants en matière d'éducation sportive, artistique, culturelle et citoyenne et de découverte du patrimoine sont financés pour un montant total de de 97 800 €.

En exemple :

- Séjours péniches Val de Rhône avec une subvention proposée de 13 950 €,
- L'USEP qui est l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré, avec une subvention de 10 000 €,
- et enfin Quai du Polar en partenariat avec l'AFEV avec une subvention de 3 000 €.

De plus, la Ville poursuit son soutien aux actions de coéducation pour un montant de subventions de 104 120 € notamment à travers les 31 lieux accueil parents que l'on connaît plus souvent sous le nom de LAP.

Notons aussi les projets PIL – les Projets d'Initiative Locale – qui permettent à l'ensemble des acteurs de l'école de collaborer sur un projet de concertation avec l'Education Nationale pour un montant total de 201 676 €. Nous aurons au sein de l'arrondissement un projet PIL réunissant l'ensemble des écoles, le fameux Défilé des Pentes qui aura lieu, sauf changement, le 4 juin et cette action sera pilotée par la nouvelle directrice de l'école primaire Michel Servet, et je l'en remercie.

Pour le temps périscolaire, la Ville de Lyon et ses partenaires associatifs assurent la gestion des accueils de loisirs périscolaires proposés le midi sur le temps de pause méridienne, le soir après la classe jusqu'à 18 H 30 ainsi que les mercredis matins. Ces interventions feront l'objet d'un soutien financier pour un montant global de 141 650 € et en exemple :

- LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT est subventionnée pour 32 000 € pour la mise en place d'animations de sensibilisation aux sujets environnementaux,
- LIRE ET FAIRE LIRE avec une subvention de 3 000 € pour permettre aux bénévoles qui viennent offrir des temps de lecture aux enfants pendant les pauses méridiennes, de bénéficier d'un temps de formation préalablement à leurs interventions.

Et enfin, dans le cadre du temps extrascolaire, le projet éducatif lyonnais a l'ambition d'améliorer l'accessibilité et la lisibilité de l'offre socioéducative pour développer en dehors de l'école les pratiques individuelles et collectives de loisirs extrascolaires pour tous les enfants et jeunes âgés de 2 à 16 ans et ce sur l'ensemble du territoire.

Il est important de souligner, même si le 1^{er} n'est plus un quartier dit prioritaire, le soutien aux actions socioéducatives dans les quartiers de géographie prioritaire qui seront subventionnées à hauteur de de 171 613 €.

Je finis simplement par trois exemples d'intervention concernant :

- Le soutien à l'inclusion et l'accessibilité pour les publics les plus fragiles : pour le 1^{er} arrondissement, il s'agira du centre social Croix rousse, pour un montant de 7 000 € avec l'action « ticket sport culture »,
- La deuxième action est l'accueil des enfants en situation de handicap sur le temps scolaire : pour le 1^{er} arrondissement, les 2 centres sociaux sont concernés : celui de la Croix rousse pour l'accueil d'enfants en situation de handicap au sein de l'accueil de loisirs, pour un montant de 4 500 € et le centre social Quartier vitalité, sur le même type d'action, pour un montant de 5 000 € ;
- Et enfin, un soutien complémentaire aux accueils de loisirs associatifs hors périmètre contrat de ville, qui ne concerne pas le 1^{er} arrondissement directement, avec l'attribution d'une subvention pour le PESD, qui est un club sportif et d'activités qui se trouve sur le 4^{ème} et qui accueille des enfants du 1^{er}.

Je profite de cette présentation pour remercier la coordinatrice éducative du 1^{er} pour son accompagnement auprès des écoles, des associations et des équipes du périscolaire.

Afin que les écoles et les partenaires associatifs puissent intervenir sur les différents temps de l'enfant et mener à bien leurs projets, je vous invite à donner un avis favorable à ces 3 projets de délibérations. Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour cette présentation groupée.

Je vous propose de voter séparément en appelant les élus qui siègent dans les conseils d'administration des centres sociaux à ne pas prendre part au vote sur les délibérations 10 226 et 10 224.

Je soumetts donc au vote la 10 223 en premier, qui ne pose pas de difficultés, et vous demander de bien vouloir donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie ; nous avons donc un avis favorable à l'unanimité.

La délibération suivante, la 10 224 où certaines lignes concernent des centres sociaux, je vous demande de bien vouloir donner un avis favorable :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Madame Malika HADDAD-GROSJEAN et Monsieur David SOUVESTRE ne prennent pas part au vote.

Je vous remercie de cet avis favorable à l'unanimité.

Et la troisième délibération, la 10 226 qui présente les mêmes difficultés que la précédente, sur le temps périscolaire :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Madame Malika HADDAD-GROSJEAN et Monsieur David SOUVESTRE ne prennent pas part au vote.

Je vous remercie pour cet avis favorable à l'unanimité.

Je vous redonne la parole à Madame BERRACHED pour la suite des délibérations portant sur l'école.

7 2023-10222-CMMA1-109 – Fatima BERRACHED – Signature d'une convention cadre pour l'année scolaire 2023-2024 entre la Ville de Lyon et l'AFEV et attribution d'une subvention de 103 000 € pour le soutien au dispositif 'Ambassadeurs du livre' au sein des écoles publiques lyonnaises pour la période Septembre-Décembre 2023 et le projet spécifique Prix jeunesse Quai du Polar

Je devrais être moins longue !

Madame la Maire, Chers collègues,

Cette délibération est une délibération présentée à chaque début d'année scolaire afin de renouveler le dispositif des « ambassadeurs du livre », les ADL.

Ainsi pour les écoles en ont fait la demande dans le cadre de leur projet SCOLAIRE, ce sont 75 services civiques qui pourront intervenir sur des projets autour du livre.

Ainsi, l'AFEV assurera le recrutement et l'accompagnement des jeunes en service civique afin de :

- mobiliser, former, accompagner et assurer le suivi des volontaires ADL,
- assurer le suivi partenarial avec les écoles du territoire et les acteurs concernés,
- garantir et évaluer la mise en place du dispositif,
- assurer la communication et la valorisation du dispositif auprès des acteurs.

Pour permettre aux 75 services civiques, en tant qu'ambassadeur du livre, d'intervenir dans les 149 écoles de la Ville concernées dont 75 élémentaires et 74 maternelles, je vous invite à donner un avis favorable. Merci.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Et bien je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité et puis on rappelle, comme on a eu l'occasion dans différents conseils de voter des subventions pour l'AFEV pour le projet sur le site Truffaut et sur les salles Plurielles, que cette programmation à destination des jeunes commence ce mois de septembre, c'est donc aussi la rentrée pour ce projet-là. Je vous redonne la parole Madame BERRACHED pour les délibérations portant sur la petite enfance.

Petite enfance

8 2023-10183-CMMA1-104 – Fatima BERRACHED – Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2023 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 2 543 113 euros. Approbation du modèle de convention d'application financière

Madame la Maire, Chers collègues,

Avant de passer à la présentation des rapports concernant la petite-enfance, je souhaite revenir un instant sur le sujet brûlant du moment concernant les crèches privées.

Déjà, nous ne pouvons pas aborder ce sujet sans penser à la petite qui est décédée au mois de novembre 2022 et au drame qu'ont vécu ses parents.

Au cours des derniers jours, deux ouvrages sont parus sur le sujet des crèches privés « le Prix du berceau » et « Babyzness ».

Ces deux ouvrages sont publiés cinq mois après le rapport choc de l'Inspection générale des affaires sociales plus connue sous le nom de l'IGAS, un rapport sur la prévention de la maltraitance dans les crèches.

Aussi, le média en ligne « Médiacité » a même fait, quelques semaines après le drame de novembre, un article sur le sujet relatant les dysfonctionnements rencontrés par les familles sur le bien-être des enfants.

Et ce sont d'ailleurs deux journalistes de Médiacité qui sont Les auteurs du livre « le Prix du berceau ».

A noter aussi le sous-titre de cet ouvrage : « ce que la privatisation des crèches fait aux enfants ». Cela veut tout dire...

Quelques extraits :

« Il y avait souvent un manque de repas, c'était atroce. Ça pouvait être une cuillère à soupe par enfant et basta ».

« Les crèches lucratives ont suivi le même type d'évolution que celui du secteur des personnes âgées » dont nous avons découvert l'alerte en 2022.

Et enfin « Combien de parents ont conscience de la grande industrie financiarisée qu'est devenu le secteur ? En vingt ans, des empires du berceau se sont constitués en France, de rachats en levées de fonds. Peu à peu, ils se sont exportés jusqu'en Chine, en Argentine ou aux États-Unis. Si ces entreprises cultivent encore une image familiale, le temps des pionniers à la tête d'une poignée d'établissements paraît bien loin. »

Il est facile de comprendre le désarroi de parents recherchant un mode de garde pour leur enfant si leur territoire est dépourvu d'équipements publics, associatifs, assistantes maternelles et se rapprochent d'établissements privés les plus proches. Mais cela ne doit pas se faire à n'importe quel prix...si je puis dire.

Concernant notre Ville, en décembre 2022, il y avait 950 places en micro-crèches privées. N'étant pas une compétence de la Ville, il est difficile de suivre leur développement. Un des sujets de tension reproché aux établissements privés concerne le taux d'encadrement.

La Ville fait en sorte de maintenir ce taux d'encadrement supérieur à ce que prévoyait la loi Norma qui vise à instaurer des règles communes, compréhensibles et cohérentes pour les professionnels du terrain ; il s'agit d'un ou d'une professionnelle pour 5 enfants qui ne marchent pas et d'un ou d'une professionnelle pour 8 enfants qui marchent.

Aussi, les établissements publics de la Ville s'appuient sur la présence de professionnels : médecins pédiatres, psychomotriciens, orthoptistes et psychologues dans les crèches.

Lorsqu'une enquête de l'inspection générale a été diligentée à Lyon suite au drame de novembre 2022, les services de la Ville ont pleinement collaboré, et la qualité du service public de la petite enfance de notre Ville a d'ailleurs été saluée. Les parents également la saluent : plus de 95 % des parents qui fréquentent les crèches publiques la recommanderaient (baromètre petite enfance 2022). Concernant notre arrondissement, et pour connaître leur sérieux et leur engagement, notons aussi la forte implication des crèches associatives auprès des familles et des enfants. C'est encore ce que j'ai pu encore leur dire lors de la dernière commission crèche.

Pour finir, j'ai pris la décision, depuis quelques années déjà, de ne plus rencontrer, lorsque cela m'était demandé, les porteurs de projets d'établissement privé de la petite-enfance.

Le service aux autres, le soin, ne s'achète pas, qu'il soit à destination des plus anciens ou des petits.

Nous allons revenir aux délibérations, après ce préambule.

La première délibération est la 10 183 et concerne l'attribution de la 2^{ème} tranche de subventions à allouer aux établissements associatifs de la petite-enfance. Il s'agit d'un projet de délibération habituel en cette période d'année, puisque cela concerne la 2^{ème} tranche, la 1^{ère} partie étant allouée en début d'année.

Le versement de cette 2^{ème} tranche peut se faire après l'analyse des besoins exprimés par les associations en lien avec leur niveau de trésorerie, les rapports d'activité et financier de l'année N-1 mais aussi des éventuels gels de places concernant l'accueil collectif. Ainsi, les montants alloués aux équipements sont :

- La crèche Saint Bernard pour 32 000 €,
- L'Association des Familles du Quartier Saint Vincent qui pilote la crèche des Augustins pour 19 387 € et la crèche Farandole pour 10 869 €,

- L'Association Lyon Santé Education pour la crèche Alysé avec un montant de 12 573 € et pour la crèche Chardonnet 28 022 €,
- Pour la crèche Kindertreff, il s'agira de 12 469 €,
- Pour la crèche La Ribambelle : 10 776 €,
- Le Rêve en couleurs pour 5 000 €,
- La crèche Les Petits Thou pour 25 834 €.

Concernant le relais petite enfance, l'analyse est en cours par les services pour le complément de subventions. On devrait sans doute avoir la délibération au prochain CA. A noter aussi dans l'attribution de subventions, les projets de végétalisation portés par les équipements Alysé et Chardonnet de l'association Lyon Santé Education qui seront présentés dans un instant par ma collègue Mathilde CORTINOVIS.

Pour permettre aux équipements petite-enfance d'assurer leur mission d'accueil, je vous invite évidemment à donner un avis favorable. Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Si je peux me permettre, il manquait Croc'aux Jeux la ludothèque pour un montant de 1 916 € qui bénéficie aussi aux enfants du relais petite enfance avec qui ils sont en partenariat.

Madame Fatima BERRACHED

Désolée pour ce loupé.

Madame Yasmine BOUAGGA

Non, comme cela c'est exhaustif. Merci beaucoup et merci pour votre engagement et aussi pour la qualité du service public de la petite enfance : c'est d'une importance majeure et vous l'avez très bien rappelé.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Et bien je vous propose de donner un avis favorable pour cette délibération 10 183 pour les subventions de fonctionnement.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour ce vote unanime. Je vous redonne la parole pour la délibération suivante.

9 2023-10195-CMMA1-105 – Fatima BERRACHED – Lancement de l'opération n° 60004530 "Acquisition d'équipements pour enfants en situation de handicap" au sein des établissements et dispositifs Petite Enfance de la Ville de Lyon – Affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002

C'est donc une délibération portant sur l'acquisition d'équipements pour les enfants en situation de handicap.

Madame la Maire, Chers collègues,

Dans le cadre de l'accompagnement du développement des enfants de 3 mois à 3 ans accueillis en crèche, les professionnels du service santé des crèches municipales (médecins, infirmières, psychologues et orthoptistes) interviennent quotidiennement dans les établissements. Ils participent au repérage des troubles du développement des enfants et à la mise en place de modalités d'accompagnement des enfants à besoins spécifiques.

Le diagnostic des besoins est établi par les différents professionnels du service santé de la Ville en lien avec le Réseau Différence et Petite Enfance et l'association Une Souris Verte spécialisés dans l'accueil de l'enfant en situation de handicap. Ainsi, sont identifiés les besoins en matériel adapté et spécifique à déployer.

Dans ce cadre, il est proposé de réaliser différents achats : dispositif de dépistage visuel, outils de dépistage auditif, imagiers, pictogrammes, tapis de motricité, jouets sensoriels, chaise adaptée, tapis souple, dalle, etc.

Et pour accompagner au mieux les équipes médicales de la petite-enfance de la ville, je vous invite bien évidemment à donner un avis favorable.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Et bien donc je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis unanime. A noter qu'Une Souris Verte faisait partie des associations dédiées aux questions de handicap qui étaient présentes lors du dernier forum, et sur ces sujets j'en profite pour mentionner aussi le travail fait sur l'aire de jeux inclusive qui a été inaugurée dans le 4^{ème} arrondissement, mais à la limite du 1^{er}, au Gros Caillou, et qui prend en compte les besoins des enfants à mobilité réduite pour avoir des jeux accessibles et adaptés et également une sensibilisation sur différents handicaps sensoriels. Je vous redonne la parole pour la délibération suivante, Madame BERRACHED.

10 2023-10193-CMMA1-103 – Fatima BERRACHED – Lancement de l'opération n° 60004531 "Acquisition d'équipements pour faciliter l'allaitement" au sein des établissements et dispositifs Petite Enfance de la Ville de Lyon ou dans le cadre de l'attribution de subventions d'investissement aux établissements gérés par des associations – Affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002

Il s'agit de la délibération concernant l'acquisition d'équipements pour faciliter l'allaitement.

L'entrée des petits et petites en crèches soulève la question de la continuité du projet d'allaitement qui est un projet important pour la mère, l'enfant et sa santé.

La Ville de Lyon a la volonté de soutenir et accompagner les mères qui souhaitent poursuivre l'allaitement de leur enfant accueilli en crèche.

C'est ainsi qu'un équipement spécifique sera installé dans les établissements.

L'achat de ces fauteuils d'allaitement permettra ainsi aux mères d'allaiter leur enfant en crèche dans de bonnes conditions.

Ces équipements permettront aussi aux professionnels de donner le biberon aux petits et petites dans de bonnes conditions, luttant ainsi contre l'usure professionnelle.

Pour mener à bien ce projet, je vous invite à donner un avis favorable. Merci.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime. Et sur le même sujet, nous enchaînons avec Mathilde CORTINOVIS pour l'acquisition d'équipements dans l'espace public cette fois.

11 2023-10214-CMMA1-089 – Mathilde CORTINOVIS – BUPA – Signature d'une convention de partenariat avec les Hospices Civils de Lyon pour l'expérimentation de bancs d'allaitement sur l'espace public

On bouleverse un peu l'ordre du jour mais c'est plus logique effectivement dans cet ordre ci. Donc, je continue à vous parler d'allaitement avec un projet de délibération qui a été voté dans le cadre du budget participatif. Ce projet, intitulé « Expérimenter les bancs d'allaitement dans les parcs et les squares », consiste à tester l'implantation de bancs d'allaitement dans les tous les arrondissements de la Ville de Lyon.

Ces bancs sont dédiés aux mères qui souhaitent allaiter leur enfant sur l'espace public de façon confortable et discrète. Ils ont été conçus par des étudiants de Bellecour Ecole, sur le cahier des charges des Hospices Civils de Lyon, qui en ont la propriété.

En fait, la délibération qui vous est soumise concerne la mise en place d'une convention entre les Hospices Civils et la Ville de Lyon, afin de tester ce nouveau mobilier, dans 10 parcs de Lyon. Dans le 1^{er} arrondissement, ce banc sera situé dans le jardin des Chartreux.

Les bancs seront déployés en octobre et courant 2024, une enquête sera menée auprès des personnes utilisatrices pour en tester l'efficacité et en améliorer l'utilisation si cela s'avère nécessaire.

Afin de rendre la ville plus inclusive et de briser le tabou de l'allaitement maternel, je vous invite à voter favorablement pour ce projet de délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Donc je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis unanime. Je m'excuse pour le bouleversement de l'ordre du jour puisque cette délibération aurait dû être dans la rubrique « démocratie participative » puisqu'il s'agissait de la mise en œuvre d'un projet budget participatif. Nous revenons un peu en arrière sur la petite enfance pour examiner une délibération portant sur la végétalisation des crèches et je vous redonne la parole Mathilde CORTINOVIS.

12 2023-10191-CMMA1-101 – Mathilde CORTINOVIS – Attribution de subventions d'investissement d'un montant de 115 890 € dans le cadre de la végétalisation des espaces extérieurs pour les associations Croix-Rouge Française (crèches Savoie Lamartine) et ALYSE (crèches Chardonnet et Alysé) – Approbation et autorisation de signature des conventions – Opération 60004526 ' Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026 '

Merci Madame la Maire.

A l'heure de l'urgence climatique, les crèches ont un rôle essentiel à jouer en matière de transformation écologique et doivent constituer des modèles, dans leur fonctionnement et leur pédagogie.

Participer à leur végétalisation permet de remettre la nature dans le quotidien des enfants, mais aussi de développer la motricité, la curiosité, les sens, de découvrir la biodiversité d'un jardin, d'éveiller à sa fragilité, de découvrir le cycle de saisons, d'expérimenter la culture de légumes et d'aromates, de faire des trésors de la nature leurs principaux outils de jeux tout au long de l'année.

C'est dans cet esprit que plusieurs associations dont la Croix Rouge Française et ALYSE ont entrepris des projets de renaturation de leur espace extérieur dans 3 de leurs crèches, dont 2 dans le 1^{er} arrondissement à Chardonnet et Alysé.

Le projet de la crèche Chardonnet consiste à installer une structure bois de motricité, plusieurs bacs plantés, un bac à sable et un bac à terre. Cet aménagement permettra aux enfants de mieux s'approprier l'espace extérieur qui pour l'heure n'est qu'une étendue de sol-souple. La rénovation du store permettra enfin d'apporter de l'ombre à l'ensemble.

Concernant la crèche Alysé, il y a pour projet d'installer des bacs plantés de différents volumes pour végétaliser l'espace extérieur, de mettre des brise-vue intégrés à ces bacs pour rendre l'espace plus intimiste et agréable. Le remplacement de l'espace de stockage actuel sera fait par une cabane plus fonctionnelle et il y a beaucoup d'éléments ludiques qui seront mis pour diversifier les usages des enfants : des rampe de motricité, des bacs de manipulation, une barre de danse, un tableau d'expression.

Le montant global du projet pour Chardonnet s'élève à 55 152 € TTC et celui pour Alysé à 32 982 € TTC. Les associations sollicitent le soutien de la Ville à hauteur de 80 % du montant des projets.

Ceux-ci, s'ils recueillent votre agrément, seront réalisés courant 2023/2024 et quoi qu'il arrive seront terminés avant le 31 décembre 2025.

Je vous invite donc à donner un avis favorable à ce projet de délibération. Merci.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je me permets d'ajouter que ce sont des projets portés très fortement par les associations de ces crèches dans un cadre un peu complexe puisque ce sont des établissements qui n'ont pas de sous-sol et donc pour la végétalisation cela crée des contraintes très importantes et néanmoins leur mobilisation a permis d'apporter des projets très intéressants que nous souhaitons soutenir. Je vous propose donc de donner un avis favorable à ces délibérations.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour vos avis unanimes. Et nous allons à présent examiner des délibérations portant sur la démocratie participative et je vous redonne la parole Madame CORTINOVIS.

Démocratie participative

13 2023-9527-CMMA1-093 – Mathilde CORTINOVIS – Dénomination d'un espace public : verger Rachel Carson à Lyon 1^{er}

Merci Madame la Maire.

On est là sur une délibération qui concerne et la démocratie participative et la végétalisation ; je suis donc très contente de vous la présenter. Il s'agit d'un projet de délibération concernant un verger du 1^{er} arrondissement.

La Ville de Lyon s'est engagée d'ici à la fin du mandat à aménager un verger par an et par arrondissement, donc si vous compter bien on est à 54 vergers d'ici à 2026. Dans le 1^{er} arrondissement, 3 ont déjà été plantés : un dans le jardin Bodin-Magneval, un dans la montée de la Butte, et le troisième dans le jardin Croix-Paquet. L'objet de la délibération concerne la dénomination de ce dernier verger.

Pour rappel, le verger du jardin Bodin-Magneval a lui aussi été nommé dans le cadre de la féminisation des lieux du 1^{er} arrondissement. Suite à une concertation au sein de l'arrondissement, il avait été choisi comme nom « Solitude » : nous avons donc maintenant le verger Solitude dans le jardin Bodin-Magneval qui a été nommé d'après une résistante ayant lutté contre l'esclavage.

On avait la volonté de nommer un nouveau verger et nous l'avons aussi fait au travers d'une concertation, qui était un peu particulière parce que ce verger, comme tous les autres, en fait, a été planté en partie par les enfants de l'arrondissement, afin de leur transmettre des savoirs autour des plantations et des cycles de la nature. Celui de Croix Paquet étant très proche de l'école Michel Servet, il a donc été planté avec la participation des enfants de cette école et c'est donc vers eux que l'on s'est tourné pour choisir le nom de cet espace.

Des ateliers ont été faits en classe avec les élèves et il a été procédé à un vote lors de la fête de l'école au tout début de l'été, où il y avait les enfants qui ont pu voter, mais aussi leurs parents et le corps enseignant, et c'est le nom de Rachel Carson qui est sorti en tête.

Pour vous dire quelques mots sur qui est Rachel Carson : à partir de 1952, cette biologiste s'est consacrée à la protection de l'environnement, en alertant notamment sur la dangerosité de l'usage des pesticides sur l'homme et l'environnement dans un ouvrage très célèbre qui s'appelle Printemps silencieux, Silent spring, publié en 1962. Son ouvrage a permis une prise de conscience sur la nécessité de considérer notre environnement comme un tout, et ne plus voir la nature uniquement comme un bien à exploiter au maximum. Son combat a mené notamment à l'interdiction des DDT, un pesticide très utilisé aux Etats Unis.

Le choix des enfants s'est donc porté sur ce nom et j'en suis doublement ravie notamment car Rachel Carson permet d'être un modèle pour les petites filles qui souhaitent s'orienter vers la science, parce que nous avons beaucoup d'hommes qui sont représentés mais ici cela leur a permis de découvrir une femme qui était assez extraordinaire et cela a aussi permis de questionner les enfants sur la présence ou non de pesticides, on a senti qu'il y avait vraiment un questionnement qui s'est fait : et voilà, je vous donne la réponse : dans le verger il n'y a pas de pesticide. Cela a permis aussi de se poser de nouvelles questions. J'en profite pour vous annoncer que lors de la Semaine Climat qui a été mentionnée par Madame la Maire en introduction, le 17 octobre très exactement, nous avons prévu d'inaugurer ce verger qui pourra être renommé en présence des élèves de l'école Servet, et vous êtes toutes et tous bienvenus évidemment à cet événement.

Comme vous l'avez compris, je vous invite à voter très favorablement à ce projet de délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Sylvain GODINOT vous souhaitez intervenir.

Monsieur Sylvain GODINOT

Oui, merci Madame la Maire.

Je voudrais remercier tous les enfants du 1^{er} pour cet excellent choix et puis compléter l'intervention de Mathilde CORTINOVIS pour souligner que c'est aussi grâce au mouvement populaire, suite à la publication de Printemps silencieux, que les Etats Unis ont créé leur agence de protection environnementale – qui a depuis été maintes fois attaquée par les présidents républicains – et souligner aussi qu'à l'époque où elle a lancé ce mouvement-là, les pratiques d'utilisation du DDT c'était de l'épandage aérien de DDT et de cocktail de pesticides mélangé à du fuel, d'abord testés aux Etats Unis avant de le répliquer au Vietnam ; donc voilà, souligner l'importance historique de cette lutte. Merci.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Madame HADDAD-GROSJEAN vous souhaitez intervenir également.

Madame Malika HADDAD-GROSJEAN

Merci beaucoup.

Je crois que dans ce sujet il y a deux sujets : je pense qu'il n'est jamais assez de le souligner, de le re-souligner : c'est aussi la féminisation de l'espace public. Alors même s'il ne s'agit que de vergers, on va s'en contenter dans la mesure où l'arrondissement est très contraint et restreint ; en tout cas en espérant qu'il y aura encore d'autres lieux, vergers ou autres, à dénommer, à baptiser au nom de femmes et de protection de l'environnement, protection de leur environnement, protection des droits des femmes. Voilà. Merci d'avoir porté cela et puis tout à l'heure on approuvait le remplacement de Laurence, je voudrais qu'on lui envoie une pensée parce que pour la nomination des jardins, Solitude, etcetera, en tout cas pour les premières dénominations elle avait œuvré et elle a été très engagée sur cette question-là, bien sûr à nos côtés et en particulier Laurence et aussi David notamment sur Marsha P. Johnson. Je voulais donc re-souligner ceci en ce premier conseil d'arrondissement de rentrée.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Et nous inviterons bien sûr Laurence HUGUES à l'inauguration. Nous inviterons également la Maire du 5^{ème} arrondissement puisque le 5^{ème} arrondissement avait également choisi ce nom mais en faisant valoir l'implication des enfants et le vote qui avait été effectué, nous l'avons retenu pour le 1^{er} et nous remercions le 5^{ème} arrondissement de nous avoir permis de faire cette dénomination. Voilà, vous connaissez toutes les coulisses du choix de ce nom. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour ce vote unanime et j'espère que cette dénomination sera très utilisée et inspirante pour de nombreuses filles pour engager des carrières scientifiques mais également pour se préoccuper de l'ensemble des interdépendances du vivant et on sait combien le sujet est encore d'actualité avec les débats qui ont lieu actuellement sur les produits phytosanitaires au niveau de l'Union Européenne, on n'en est pas sorti. Nous allons poursuivre l'examen des délibérations portant sur la démocratie participative avec une délibération portant sur le BUPA puisque nous en avons déjà examiner une concernant les bancs d'allaitement, l'autre de mise en œuvre du budget participatif, je vous donne la parole Mathilde CORTINOVIS.

14 2023-9667-CMMA1-097 – Mathilde CORTINOVIS – BUPA - Attribution d'un fonds de concours de 200 000 € à la Métropole de Lyon pour la réalisation de box à vélos – Opération 60BUPA22 "Budget participatif 2022 – Enveloppe globale"

Merci Madame la Maire.

Effectivement, c'est une deuxième délibération qui entre dans le cadre du budget participatif. Alors, on est sur une autre thématique, je ne sais pas si vous vous en rappelez mais un projet du budget participatif a été voté qui concerne la mise en place de box sécurisés au sein de la Ville de Lyon qui avait été donc voté par les citoyens et les citoyennes pour un montant de 200 000 euros.

Dans notre programme, nous nous étions engagés à favoriser les mobilités douces, et notamment la pratique du vélo. La forte demande des habitants et des habitantes sur la création de box sécurisés montre que s'il existe une réelle volonté de faire des déplacements cyclistes, la question des risques de vol et/ou de dégradation des vélos est une véritable préoccupation des lyonnais et lyonnaises.

Le stationnement sécurisé vélo peut prendre plusieurs formes :

- Des consignes collectives,
- Des aménagements en rez-de-chaussée, public ou privé,

- L'intégration dans des parcs de stationnement.

Ces questions relèvent, non pas de la compétence de la Ville, mais de celle de la Métropole de Lyon, qui en fait a déjà initié un projet en ce sens. Ici la proposition est d'abonder ce projet au titre du budget participatif pour accélérer et augmenter la création d'une offre de stationnement sécurisé dédiée aux vélos à Lyon. Concrètement, il s'agit d'attribuer un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour participation financière aux travaux qui correspondent à ses compétences, pour un montant de 200 000 euros. Cette dépense sera prélevée sur le budget du BUPA, pour répondre aux besoins des lyonnaises et lyonnais tels qu'ils l'ont exprimé dans le projet voté.

Je vous invite donc, Chers collègues, à voter favorablement pour ce projet de délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable à l'unanimité. J'en profite pour rappeler que nous avons encore ouvert un appel à projets, un appel à manifestation d'intérêt pour la gestion d'un garage à vélos qui est un bâtiment anciennement garage à voiture de la Mairie d'arrondissement qui se trouve désormais sur une zone non carrossable et que nous souhaitons transformer en garage à vélos ; nous avons donc lancé un appel pour permettre la gestion de ce lieu et cet appel est ouvert jusqu'au 30 septembre. Nous allons examiner à présent des délibérations portant sur l'éducation populaire et c'est Fatima BERRACHED qui va nous les présenter.

Centres sociaux

15 2023-8934-CMMA1-100 – Fatima BERRACHED – Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 688 083 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Madame la maire, Chers collègues,

Tout comme pour le projet de délibération d'attribution de subventions aux équipements de la petite-enfance, le présent rapport concerne le versement de la 2^{ème} tranche de subventions pour les associations d'éducation populaire. L'octroi de cette tranche fait suite à des échanges et analyses techniques avec les services de la Ville.

Sont bien évidemment concernés les 2 centres sociaux installés sur le 1^{er} arrondissement :

- Le Centre Social Quartier Vitalité pour un montant de 1 692 824 €,
- L'Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix Rousse, le site Grand'Côte, pour un montant de 24 443 €.

Notons aussi l'octroi pour le site Pernon d'un montant de 73 243 €.

Pour permettre aux équipements du 1^{er} de pouvoir poursuivre leur projet, je vous invite à donner un avis favorable. Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je vous propose donc de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable à l'unanimité. Et je vous redonne la parole Madame BERRACHED pour une délibération portant sur la mémoire.

Mémoire

16 2023-8968-CMMA1-118 – Fatima BERRACHED – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants et d'actions mémorielles pour un montant total de 39 400 euros

Il s'agira de subventions aux associations d'anciens combattants. Le présent rapport concerne l'attribution de ces subventions et les associations intervenant sur le champ de la transmission.

Plusieurs associations habituelles sont concernées et pour le 1^{er} arrondissement, notez une nouvelle association « Ceux de Verdun, leurs descendants et leurs amis du Rhône » avec l'attribution d'une subvention d'un montant de 900 €. Je peux détailler, si vous le souhaitez, rapidement :

- L'association ANACR pour un montant de 1 500 €,
- L'association des Portes Drapeaux pour 500 €,
- La Journée de la résistance pour 600 €,
- Le Comité Départemental de Liaison des Associations d'Anciens Combattants pour 1 000 €
- Et donc la nouvelle association « Ceux de Verdun » pour un montant de 900 €,
- La Maison du Combattant pour 4 500 €,
- L'Union Nationale des Anciens Combattants 1939-1945, Indochine, Afrique du Nord pour un montant de 300 €
- Et l'association Départementale des Combattants Prisonniers des Guerres d'Algérie, Tunisie et Maroc pour 800 €.

Pour permettre aux associations d'assurer leur mission de transmission, je vous invite bien évidemment à donner un avis favorable. Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous signale simplement que nous allons, en collaboration avec les écoles, procéder à une inauguration d'une plaque commémorative pour une résistante, Marguerite LOZIER.

Nous avons été contactés par sa famille et Marguerite LOZIER était une résistante qui habitait le 1^{er} arrondissement, qui a travaillé avec Jean MOULIN et qui, dans le cadre de ses activités de résistance, a été arrêtée, internée à Montluc et déportée, mais elle a survécu, est revenue de déportation, est revenue habiter dans le 1^{er} arrondissement, et nous souhaitons honorer sa mémoire et marquer aussi sa présence dans l'espace public et nous allons, avec les écoles et avec l'association des rescapés de Montluc, inaugurer une plaque le 30 novembre à 15 heures avec les écoles et les associations qui sont mentionnées ici.

Madame Fatima BERRACHED

En complément, je tiens à préciser ici que se sont les écoles des Tables Claudiennes et Michel Servet qui vont participer et les enfants sont très nombreux puisque ce sont les classes de CM1 et CM2 qui participeront à l'évènement.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions ou demandes d'interventions, je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime.

Madame BERRACHED, vous devez nous quitter ?

Madame Fatima BERRACHED

Je peux encore rester 15 minutes.

Madame Yasmine BOUAGGA

Très bien, donc vous allez pouvoir entendre les délibérations sur le logement qui sont très importantes et qui sont présentées par Madame HADDAD GROSJEAN, à qui je donne la parole.

Logement social

17 2023-9634-CMMA1-088 – Malika HADDAD-GROSJEAN – Logement social – Engagement de l'objectif triennal de la Ville de Lyon 2023-2025

Merci Madame la Maire, merci Chers collègues.

Oui, elles sont très importantes dans un contexte social très compliqué et très difficile. La précarisation, à la fois sociale mais aussi énergétique – l'augmentation des coûts de l'énergie, les factures d'énergie qui sont tombées, qui vont encore tomber pour certains foyers tel des bombes sur la tête – on a donc tout intérêt à effectivement soutenir le logement, la production de logement social mais aussi le bien habité et l'habité confortable.

Alors la première de ces délibérations qui est soumise à notre approbation, il s'agit de l'engagement triennal de la Ville de Lyon relatif à l'obligation de la loi SRU, la loi Solidarités et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, qui impose dans son article 55 à certaines communes la production minimale de 25 % de logements sociaux.

Entre 2021 et 2022 la Ville de Lyon a produit 20 395 logements supplémentaires par rapport à ce qui a été produit sous le mandat précédent. Ce qui a porté le taux SRU de 17,72 % au 1^{er} janvier 2021 à 22,99 % au 1^{er} janvier 2022. Nous avons augmenté de quelques points sachant que bien sûr les 25 % répondent à une obligation légale ; mais notre souhait, notre objectif, s'il était possible, je dis bien s'il était possible, est d'aller au-delà pour couvrir l'ensemble des besoins. A ce jour, au vu des difficultés, notre objectif c'est d'atteindre déjà ces 25 %.

Mais le chemin semble un peu long et complexe pour diverses raisons. Mais nous continuons à nous mobiliser et pour atteindre cet objectif triennal pour 2023-2025, la Ville de Lyon doit donc réaliser à minima 899 logements par an. Alors ces 899 logements par an concernent toute la Ville de Lyon, donc l'ensemble des 9 arrondissements. J'ai toujours un peu de peine, un pincement au cœur quand je parle de production de logements dans tous les arrondissements parce que nous savons que le 1^{er} arrondissement est le parent pauvre – non de notre fait – mais lié au contexte de la rareté du foncier et puis de la production très complexe au regard de l'ancienneté du patrimoine mais aussi des exigences justement patrimoniales. Et bien sûr de la cherté de cette production, notamment une cherté qui est liée à la spéculation immobilière.

Ainsi, la Ville de Lyon, en lien avec la Métropole va continuer à mobiliser des outils et des politiques publiques déjà en œuvre depuis notre arrivée, notamment dans le cadre du PLU-H et de la politique foncière.

S'agissant des outils du plan local d'urbanisme et de l'habitat, je ne vais pas tout lister mais juste l'essentiel ; nous pouvons donc citer les emplacements réservés sur des parcelles pour les dédiés au logement social, qui ont été maintenus dans le cadre des deux modifications n° 3 et 4 : un travail colossal que nous avons effectué sur cette question-là avec Noé FROISSART et avec aussi Laurence HUGUES, notamment sur les emplacements réservés, ceux que l'on appelle les emplacements verts. Mais en tous les cas pour ce qui concerne le logement social, nous avons été énormément mobilisés sur cette question-là et beaucoup de discussions, beaucoup d'allers-retours mais aussi de plaidoyers auprès de la Ville et de la Métropole.

Nous pouvons citer également le renforcement des SMS (Secteurs de Mixité Sociale) que nous avons mis en place dans le cadre de la modification du PLU-H avec notamment l'abaissement du seuil d'application et une augmentation du taux de logements sociaux attendus selon les secteurs, notamment les secteurs tendus comme le 1^{er} arrondissement. Alors je ne vais pas entrer dans le détail, nous avons eu l'occasion à certains de nos conseils d'arrondissement d'expliquer, de parler, de ces surfaces minimales et maximales mais en tout cas cette politique, dans le cadre du PLU-H, est maintenue dans le cadre des nouvelles modifications et elle sera notre plaidoyer pour les prochaines modifications, s'il en est.

En ce qui concerne la politique foncière, nous allons continuer à mobiliser le droit de préemption, les acquisitions amiables, et puis le maintien de l'enveloppe budgétaire de la Métropole qui va permettre de capter des immeubles ou des lots pour les donner aux bailleurs sociaux dans le cadre de bail emphytéotique.

Et puis l'énorme chantier, c'est la lutte contre la vacance : dans le patrimoine municipal, même si les choses sont un peu longues, elles s'éclaircissent et nous avons déjà mis à disposition de manière progressive ce patrimoine vacant à des bailleurs sociaux ou à des associations d'hébergement, notamment des associations d'hébergement de personnes précaires et aussi de femmes victimes de violences intrafamiliales. Dans le parc privé, il y eu un recensement, mais la marche n'est pas toujours simple mais, en tous les cas, il y a une politique d'incitation et d'accompagnement des propriétaires bailleurs pour qu'ils puissent mettre en location via notamment une intermédiation locative, mais aussi leur accompagnement vers des dispositifs d'aide, notamment ceux de l'ANAH que nous allons voir dans la prochaine délibération. Voilà.

Donc, si vous êtes d'accord avec tous ces dispositifs et bien je vous appelle à donner un avis favorable.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

J'en profite pour vous remercier de votre mobilisation très forte sur les différents points que vous avez cité mais vous ne les avez pas tous cités sur votre mobilisation pour le logement : vous avez cité la modification du plan local d'urbanisme mais il y a aussi l'encadrement des loyers, pour lequel le 1^{er} arrondissement par votre voix a été très moteur sur les souhaits d'encadrement et les zones concernées, le règlement sur le meublé touristique et bien sûr notre mobilisation sur toutes les préemptions qu'il est possible de faire, y compris pour créer du logement très social d'insertion, du logement d'abord pour des personnes réfugiées, les sortants de protection de l'enfance, les sortants de prison, j'en parlais aujourd'hui avec le CLLAJ comme je l'indiquais en introduction et la préoccupation pour le logement des jeunes est vraiment une préoccupation majeure. Donc, voilà, nous prenons des engagements dans le cadre de cet objectif triennal mais nous entendons réaliser davantage que ces engagements là et donc si vous en êtes d'accord, je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et je vous redonne la parole Madame HADDAD-GROSJEAN pour la délibération suivante sur la gestion des réservations.

18 2023-11630-MA1-083 – Malika HADDAD-GROSJEAN – Gestion en flux des réservations de logement sociaux -
Autorisation de signature de la convention type avec les bailleurs sociaux

Alors, c'est très technique ! C'est une délibération assez technique que j'ai essayé de simplifier sans la vider de sa substance.

Donc cette délibération concerne ce que l'on appelle la gestion en flux des réservations de logements sociaux. Alors, nous le savons, nous l'avons dit ici plusieurs fois, la Ville de Lyon soutient les bailleurs sociaux dans la production de logements abordables et sociaux via des aides financières ou encore en offrant des garanties d'emprunt.

Ces garanties d'emprunt notamment permettent à la Ville de Lyon de disposer de logements réservés auprès de chaque bailleur.

Ces logements réservés sont gérés en stock. Alors qu'est-ce que cela veut dire ?

Et bien, la gestion en stock porte sur des logements identifiés dans des programmes. Autrement dit, lorsqu'il y a un programme de construction, la Ville de Lyon apporte son aide et son soutien notamment via des garanties ou des subventions. En contrepartie, le bailleur social qui a bénéficié de l'aide et du soutien, va réserver un pourcentage de logements sociaux produits dans le cadre d'un programme bien spécifique.

Lorsque l'on dit « réservé », cela ne veut pas dire que ça appartient à la Ville de Lyon et qu'elle fait ce qu'elle en veut ; je tiens à le préciser parce que vu le contexte de crise, vu le contexte de demandes, et vu la difficulté à répondre favorablement et à trouver des solutions à un certain nombre de cas très compliqués, très difficiles, je tiens à ce que le propos soit clair pour assurer de l'intégrité et de l'engagement transparent de notre Ville et de notre arrondissement.

Ces réservations sont donc un contingent X de logements sociaux réservé à la Ville de Lyon mais la Ville de Lyon ne dispose pas des clés, ni ne va les donner à qui elle veut.

Ces logements sociaux sont soumis bien sûr à une commission qui siège et qui répond à un certain nombre de critères définis par les différents dispositifs et la loi. Et nous tenons à préciser que les commissions d'attribution répondent à des exigences et elles ont toute souveraineté conformément à ces exigences.

Et donc la gestion en stock, c'est que l'on prend ce nombre de logements et on dit qu'il appartient à la Ville de Lyon et on va le mettre à disposition, on tourne dans les différents arrondissements et on désigne des candidats multiples dont le dossier est soumis à ces commissions d'attribution.

Mais il s'avère que ce dispositif a atteint ses limites dans la mesure où quand un logement est libéré cela ne veut pas dire qu'il est attribué automatiquement ; cette gestion porte sur des logements bien identifiés mais ce mode de gestion du contingent par le réservataire – donc la Ville de Lyon - est très compliqué à gérer : dès qu'un logement est libéré ou livré ou mis à disposition, est ce que ce logement est attribué, est ce qu'il correspond au profil du candidat, à ses revenus, à sa composition familiale, à ses désirs géographiques, et ainsi de suite ? Cette méthode en tout cas ayant atteint ses limites, une réflexion a été menée notamment dans le cadre de la conférence intercommunale du logement mais en concertation avec la Ville et les arrondissements, on va donc passer de la gestion en stock à de la gestion en flux. Je suis un peu longue parce que c'est très technique mais la gestion en flux cela veut dire qu'il n'y a pas de programme désigné, la réserve la Ville, le nombre de logements réservés pour la Ville de Lyon portera sur l'ensemble du patrimoine locatif du bailleur social qui a bénéficié de l'aide de la Ville. Je tiens à préciser que dans le cadre des discussions qui ont eu lieu et des décisions qui ont été prises, il était question que la Ville ou les arrondissements n'ait pas de droit de regard sur la gestion en flux, nous avons quand même mené une bataille de sorte à ce que nous continuions à avoir ce regard et nous avons maintenu ce droit de regard. Pour quelle raison ? Et bien parce que nous sommes, nous les arrondissements, particulièrement sous tension, nous sommes, nous, des élus de proximité et c'est vers nous que les habitantes et les habitants en difficulté de logement se tournent, et il était important de disposer de ce petit petit levier pour pouvoir avancer. Voilà.

Donc, si vous êtes d'accord avec ce changement, cette modification, des conventions seront signées entre la Ville de Lyon et les différents bailleurs sociaux. Et bien je vous demande de donner un avis favorable. Merci beaucoup.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de la pédagogie qui nous permet de comprendre ce sujet un peu obscur en apparence de la gestion des flux, mais désormais c'est bien plus clair. S'il n'y a pas de questions ou de demandes d'interventions, je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Madame Mathilde CORTINOVIS

Je me permets de vous interrompre pour indiquer que Fatima BERRACHED quitte la séance et donne pouvoir à Benoît SCIBERRAS pour le reste du conseil.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci. Donc nous poursuivons sur toujours le logement avec des aides financières à la production de logement social.

19 2023-10239-CMMA1-090 – Malika HADDAD-GROSJEAN – Aides financières de la Ville de Lyon en faveur du développement du logement social - opération 60059013 "Production du logement social 2021-2026"

Encore une fois je vais essayer d'être à la fois succincte et didactique ; un peu moins que tout à l'heure, mais tout de même, cela nécessite un peu d'explications pédagogiques.

Toujours dans le cadre du soutien de la Ville de Lyon à la production et au développement du logement social, et dans le cadre de ce plan triennal et des politiques publiques – nous les avons citées tout à l'heure notamment sur la politique de préemption, sur la modification du PLU-H, les réservations d'espaces et de logements, les Secteurs de Mixité Sociale, vous l'avez rappelé Madame la Maire, la politique de l'encadrement, l'encadrement des loyers mais aussi sur le meublé touristique – et bien la Ville continue à apporter son soutien aux bailleurs sociaux, des aides financières mais aussi des garanties d'emprunt.

J'ai rappelé rapidement le contexte difficile de la production du logement social mais aussi des difficultés pour les habitantes et les habitants à bien se loger ou tout simplement à trouver un logement abordable et un logement social, sachant que ces aides sont encadrées par une délibération qui a été votée en 2006. Cette délibération semble aujourd'hui obsolète et c'est cette délibération qui encadre les aides, les montants, les pourcentages d'aide mais aussi les différents dispositifs qui sont soutenus. Dans la mesure où nous souhaitons, en tout cas nous désirons, et nous nous mobilisons pour la production du logement social non seulement pour atteindre les 25 % imposés par la loi SRU mais aussi d'aller au-delà de ces 25 % notamment dans les secteurs tendus, il nous a été proposé, et nous y avons travaillé avec Madame Sofia POPOFF, de modifier cette délibération de 2006 afin de maintenir les soutiens existants et d'aller au-delà et d'augmenter ce soutien, de le porter – je ne vais pas vous citer tous les chiffres et tous les pourcentages – mais en tout cas d'apporter un soutien très important à la

production du logement social et notamment du logement de catégorie PLAI ; pour ne pas rentrer dans le détail des acronymes, disons que c'est du logement très très très très très abordable et très très accessible qui est destiné aux personnes les plus vulnérables et celles qui ont des revenus particulièrement modestes.

Donc, ce contexte assez complexe et notre volonté à soutenir la production du logement social, sinon de la société de la construction personnelle et individuelle des personnes et des familles, le contexte nous a amené à revoir cette délibération. Il s'agira donc d'apporter notre soutien financier dans le cadre des opérations réalisées en constructions neuves sous maîtrise d'ouvrage direct – pas de sous-traitance – les opérations réalisées en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement, si tant est que ces opérations soient réalisées dans le cadre des secteurs de mixité sociale et du PLU-H, ainsi que les opérations en acquisition-amélioration. Encore une fois le 1^{er} arrondissement a été très mobilisé, en tout cas nous n'avons manqué aucune réunion, nous avons été extrêmement vigilants vu le contexte du 1^{er} arrondissement : la production du logement social ne peut pas sortir de terre, elle ne peut se réaliser essentiellement qu'à partir de l'acquisition-amélioration, donc un soutien très important à ces acquisitions-améliorations mais aussi des opérations de surélévation, toujours dans le cadre du respect de la réglementation, et vu que dans les opérations de surélévation les coûts, les frais et la difficulté technique sont importants, ce qui génère des coûts aussi par conséquent importants, donc le soutien aux opérations de ces surélévations et bien sûr pour les opérations pour adapter des logements aux personnes à mobilité réduite ainsi que des logements spécifiques comme les logements pour les résidences sociales ou les pensions de familles. Donc, si vous voulez toutes ces aides seront destinées à ces différents programmes. A noter et cela a été souligné dans la délibération et ce n'est pas juste pour remplir les lignes, les logements réalisés en financement PLS ne bénéficieront pas de ces aides : c'est la catégorie de logement qui coûtent le plus cher et qui est aussi cher en location. Quand je dis cher, c'est par rapport au logement social et non par rapport au coût du logement privé, sauf exception dont la Ville se réserve le droit et ces exceptions seraient notamment dans le cadre de la production de logements pour personne vulnérable ou pour des secteurs très tendus. Voilà. Pour l'instant ce n'est pas fléché, ce n'est pas décidé, mais ce droit est réservé et bien sur les discussions seront menées entre la Ville, la Métropole mais aussi entre les arrondissements et la Ville et la Métropole.

Si vous êtes d'accord avec ce soutien supplémentaire qui sera acté par une nouvelle délibération en remplaçant, modifiant la délibération de 2006, et bien je vous appelle à donner un avis favorable.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup Madame l'Adjointe.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Et bien je pense que votre exposé était suffisamment complet et je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité et nous avons encore une délibération logement.

Madame Malika HADDAD-GROSJEAN

Logement ?

Madame Yasmine BOUAGGA

Non, pardon, allez-y.

Madame Malika HADDAD-GROSJEAN

Accès aux droits.

Madame Yasmine BOUAGGA

Oui, accès aux droits.

Madame Malika HADDAD-GROSJEAN

Non, vous avez raison Madame la Maire, c'est logement. Vous avez raison.

Madame Yasmine BOUAGGA

Oui, voilà, il y a deux délibérations d'aides financières : nous venons de voter la 10 239 et nous avons la 9635 à voter, sur l'aide au conventionnement locatif privé, sur la période 2023-2027.

Madame Malika HADDAD-GROSJEAN

Tout à fait.

20 2023-9635-CMMA1-091 – Malika HADDAD-GROSJEAN – Aide au conventionnement locatif privé (2023-2027) à l'occasion de travaux de requalification du logement - Lancement de l'opération n°60059015 "Aide au conventionnement locatif privé 2023-2027" et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature des conventions d'attribution de subventions

Je vais essayer de faire plus court, dans la mesure où les motifs convergent tous.

Il s'agit d'aide au conventionnement locatif privé sur la période 2023-2027 ; il s'agit d'aide financière et de signature de conventions d'attribution de subventions. La tension du marché immobilier de la Métropole de Lyon, en particulier dans le secteur centre, ainsi que la quasi-disparition des habitations sans confort a entraîné une diminution des logements privés accessibles aux classes populaires.

Ces tensions ont également provoqué un faible renouvellement de l'offre de logements privés à loyers conventionnés. Dans ce contexte, la production d'une offre à loyers maîtrisés dans le parc privé est un objectif essentiel pour permettre à tous les lyonnais et lyonnaises de se loger, notamment les familles ainsi que les classes populaires et moyennes. A Lyon, le parc locatif privé et le parc de logements vacants représentent plus de la moitié des logements existants. Si ce parc est aujourd'hui très largement mis aux normes du confort de base (sanitaires et chauffage), il n'en est pas de même pour les performances énergétiques dont l'amélioration constitue un nouvel enjeu pour assurer le confort d'habiter et atteindre la neutralité carbone. Le conventionnement locatif est également un outil de lutte contre la vacance dans laquelle s'inscrit la Ville de Lyon, aux côtés de la Métropole, notamment en s'appuyant sur la plateforme « louer solidaire 69 » qui favorise la mise en relation entre propriétaires bailleurs et associations mobilisées pour la médiation locative.

Pour permettre ce conventionnement locatif, la Ville de Lyon poursuit un triple objectif :

- Assurer le confort d'habiter et contribuer à atteindre la neutralité carbone via la mise aux normes de logements vétustes et en-deçà des normes actuelles de performance énergétique,
- Produire des logements sans artificialisation des sols via la résorption de la vacance,
- Permettre à toutes et tous de se loger, notamment les familles ainsi que les classes populaires et moyennes via le maintien d'une offre de logements à loyers inférieurs au prix de marché.

Si les propriétaires privés respectent un certain nombre d'obligations, la Ville de Lyon s'engage à signer des conventions et à apporter une aide financière pour permettre d'atteindre ces objectifs. Si vous êtes d'accord avec cette proposition, je vous demande de donner un avis favorable.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup Madame l'Adjointe.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour ces avis favorables à l'unanimité et je vous redonne la parole pour une délibération portant sur l'accès aux droits.

Accès aux droits

21 2023-9595-CMMA1-119 – Malika HADDAD-GROSJEAN – Dispositif d'accès au droit territorialisé - Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon

La Ville de Lyon développe une politique en faveur de l'égalité (lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes, droits des personnes en situation de handicap).

A ce titre, elle soutient et développe chaque année de nombreuses initiatives contribuant à faciliter l'accès au droit pour toutes et tous. L'Ordre des Avocats est un acteur majeur dans la promotion de ce service public local et de justice en mettant en œuvre des services utiles visant à promouvoir l'accès au droit et à la justice des personnes, quel que soit leur origine, leur sexe, leur âge et quelle que soit leur condition sociale. Ainsi, des consultations sont organisées, soit dans les Palais de Justice, dans les Maisons des avocats mais aussi dans les Mairies d'arrondissement. Je le re-signe, à la mairie du 1^{er}, il y a une permanence d'avocats qui est ouverte à toutes et tous gratuitement.

Alors la Ville de Lyon, dans le cadre de sa politique d'accès aux droits, d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations, s'adjoint le concours de l'Ordre des Avocats et le soutient financièrement. Dans le cadre de ce projet de délibération, il nous est proposé de reconduire la convention annuelle et de soutenir l'Ordre des Avocats dans le cadre de ces missions par l'octroi d'une subvention de 22 500 €. Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Pardon, excusez-moi, Monsieur SCIBERRAS ?

Monsieur Benoît SCIBERRAS

C'était pour signaler que le 29 septembre il y aura un colloque « Handicap et accès aux droits : le rôle de l'avocat » à l'Hôtel de Ville de 8 H 30 à 16 H 30.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup de cette information, c'est effectivement un sujet très important. Donc, je vous propose de passer au vote

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Nous avons donc un avis favorable à l'unanimité. Et nous en avons fini avec ce groupe de délibérations sur le logement et l'accès aux droits. Nous allons passer à la thématique de la transition écologique avec tout d'abord la création d'un dispositif de bourse aux jeunes et je donne la parole à Sylvain GODINOT pour nous le présenter.

Transition écologique

22 2023-11361-CMMA1-099 – Sylvain GODINOT – Lyon 2030 - Création d'un dispositif de bourses aux jeunes pour la transition écologique et le climat - Approbation du règlement - Approbation et autorisation de signature de la convention-type

Merci Madame la Maire.

Donc, il s'agit, par cette délibération, d'ouvrir une enveloppe de 30 000 € qui sera allouée à des jeunes, soit individuels, soit en projets collectifs, pour leur permettre de réaliser un projet ayant trait à la lutte contre le changement climatique ou l'adaptation au changement climatique et plus largement la transition écologique. Je voudrais rappeler aussi que nous avons déjà passé une délibération au mois de juin pour un dispositif très proche qui est complémentaire à celui-là qui s'appelle « un appel à manifestation d'intérêt climat » et qui permet à des structures à but non lucratif d'accueillir soit des stagiaires, soit des volontaires en service civique dans leur structure pour travailler sur ces mêmes thématiques. Les deux dispositifs sont donc articulés et complémentaires : un dispositif qui permet d'aller porter ces sujets dans des structures organisées puis un deuxième dispositif qui vise à permettre à des jeunes, qui ont un projet personnel, à le développer. Et je vous invite évidemment à voter favorablement ce rapport. Merci.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité. Et nous ne manquerons pas de mobiliser les jeunes, notamment autour des salles plurielles Truffaut et des animations qui sont organisées là, et de les mobiliser pour qu'ils répondent à cet appel à projets. Je vous redonne la parole pour la présentation du Pacte Climat et nous avons une vidéo que nous pouvons diffuser, soit immédiatement, soit après votre présentation, comme vous le souhaitez.

23 2023-11349-CMMA1-098 – Sylvain GODINOT – Pacte climat Lyon 2030 et refonte du plan d'actions climat air énergie

Je vais être très bref et je vous propose de passer la vidéo juste après. Je voudrais donc souligner que dans cette délibération il y a deux documents complémentaires : un premier document qui est le nouveau plan climat énergie de la Ville de Lyon, qui contient quatre axes prioritaires et plus d'une centaine d'actions qui traduit le renforcement des politiques climatiques menées par notre majorité depuis le début de mandat et qui identifie les pistes complémentaires de réduction des missions et aussi d'adaptation au changement climatique puisqu'on l'a vu encore cet été la Ville de Lyon va devoir s'adapter très très fortement à la fois aux canicules et aux sécheresses, donc tous ces enjeux sont mieux pris en compte dans les politiques publiques à travers le document cadre du plan climat, et puis parce que la lutte contre le changement climatique ne dépend pas que de l'administration Ville de Lyon évidemment, il nous faut mobiliser tous les acteurs du territoire et c'est ce que propose la démarche Lyon 2030, donc le Pacte Lyon 2030 qui vous est présenté ici est le bilan d'un travail de presque un an de notre Agora Lyon 2030, un collectif d'acteurs qui construit progressivement une vision de la neutralité climatique à 2030. Je vous invite évidemment à voter favorablement ces deux rapports et je vous propose de visionner ce bref film de quelques minutes pour mieux comprendre la démarche Lyon 2030.

Diffusion de la vidéo « Lyon 2030 »

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose sur cette démarche ?

Monsieur Sylvain GODINOT

Non, je vous propose de mettre le rapport aux voix, je pense que tout le monde la connaît bien maintenant.

Madame Yasmine BOUAGGA

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Et bien donc je vous propose de donner un avis favorable pour ce Pacte Climat Lyon 2030 et la refonte du plan d'actions climat air énergie.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité. Et je vous redonne la parole Monsieur GODINOT pour la délibération attribuant des subventions.

24 2023-10625-CMMA1-096 – Sylvain GODINOT – Attribution de subventions pour un montant total de 9 800 € à quatre structures œuvrant pour la transition écologique

Merci. Donc à travers cette délibération, il nous est proposé de subventionner quatre structures : il s'agit d'Alternatiba 69 – Alternatiba Rhône – qui vient de tenir un camp climat cet été sur le territoire, Chat-Loup, l'Atelier soudé et l'Université de Lyon pour 4 projets de transition écologique et pour un montant total de 9 800 €. Je vous invite à voter favorablement.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Donc, nous avons un avis favorable à l'unanimité.

Je note que l'Atelier soudé va organiser les « 24 H de la réparation » dans le cadre de la Semaine Climat que nous organisons : alors ce n'est pas complètement 24 H - ce n'est pas un marathon – mais c'est une journée dédiée à la réparation dans la Galerie des Terreaux, dans laquelle interviendront des acteurs travaillant sur la réparation de petit électroménager mais également de textiles ; si vous souhaitez en dire un mot Bertrand PINOTEAU, je vous remercie. En tous les cas, je vous remercie de votre mobilisation sur ce sujet qui permet de préfigurer la programmation d'activités sur la Galerie des Terreaux, et bien sûr la mobilisation du cabinet sur l'organisation de ces événements. Je vous redonne la parole Monsieur GODINOT pour la présentation de la délibération sur le bâtiment rue Neyret.

25 2023-9419-CMMA1-095 – Sylvain GODINOT – "Bâtiment rue Neyret - Rénovation et aménagement" - Opération n° 01009002 - 10 rue Neyret, à Lyon 1er - Adaptation du montant de l'opération, et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00005

Merci Madame la Maire.

Donc je pense que tout le monde dans le 1^{er} arrondissement a bien en tête l'ancienne école des beaux-arts que nous appelons désormais Bâtiment Neyret. Depuis le début du mandat, nous travaillons sur ce projet de rénovation complète du bâtiment pour la partie du service archéologique, et également de rénovation partielle pour l'accueil d'un tiers lieu de la transition écologique, et d'une école de la résilience dans l'aile ouest. Les études se sont poursuivies depuis le début du mandat ; nous en sommes maintenant à la phase de maîtrise d'œuvre : le permis de construire va bientôt pouvoir être déposé et il vous est demandé d'accepter l'actualisation de montant porté à 14,5 millions d'euros ; un montant important pour un bâtiment d'une surface très importante qui a été très peu entretenu ces dernières décennies et donc qui présente des gros besoins : il s'agit ici de reprendre toute la couverture puisqu'il y a de nombreuses fuites dans la toiture, de revoir la portance de certaines dalles puisque les normes de sécurité ont été renforcées et qu'aujourd'hui certaines dalles sont insuffisamment solides, de reprendre complètement tous les équipements de sécurité incendie et d'accessibilité, et d'aménager intégralement l'espace de travail du service archéologique de Lyon, donc les bureaux bien sûr mais aussi les équipements nécessaires pour leur activité professionnelle : dispositifs de stockage, salles de lavage, etc.

Je vous invite à voter favorablement ce rapport, sauf s'il y a des questions, demandes de précisions, etc.

Madame Yasmine BOUAGGA

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

J'ajouterai juste que nous avons eu une concertation sur le devenir de la partie non occupée du site, concertation qui s'est tenue au printemps et jusqu'au début de l'été et qui sera restituée lors d'une réunion publique qui aura lieu le 17 octobre, au cours de laquelle nous pourrions présenter les propositions qui ont été faites par les participants et participantes à la concertation concernant les activités à mener dans un tiers lieu de la transition écologique sur ce site. Je vous propose donc de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci pour votre avis favorable unanime et c'est à vous, Mathilde CORTINOVIS, je vous donne la parole.

26 2023-5488-CMMA1-092 – Mathilde CORTINOVIS – Approbation d'une convention pluriannuelle entre le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône Métropole et la Ville de Lyon – Années 2023 à 2027

Merci Madame la Maire.

Mes Chers collègues, en l'absence de Noé FROISSART, élu délégué à l'urbanisme et au patrimoine, c'est moi qui vous présente cette proposition de délibération, qui concerne une convention pluriannuelle entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Rhône Métropole – que je nommerai sous son acronyme CAUE, et la Ville de Lyon.

Le CAUE est un organisme de mission de service public à disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques – dont la Ville de Lyon – qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement.

Il est situé dans le 1^{er} arrondissement, sur les Quais de Saône, et il est consulté par la Ville de Lyon pour différents sujet, par exemple répondre à un besoin de conseil et d'expertise ou participer à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Ces prestations se font dans le cadre d'une convention, qui se situe dans la continuité en fait de celle de mars 2018, avec une cotisation annuelle de la Ville de Lyon qui s'élève à 700 euros.

J'en profite pour rappeler que le CAUE est ouvert à toutes et à tous et qu'il y a régulièrement des expositions très intéressantes qui ont lieu. L'exposition sur l'histoire naturelle de l'architecture s'est terminée cet été, et en ce moment, vous pouvez découvrir TerraFibra Architectures qui est une exposition qui dévoile les 40 finalistes du TERRAFIBRA Award, le premier prix mondial des architectures contemporaines en terre crue et fibres végétales. Si vous êtes curieux, vous pouvez aller voir cela et en tant que particulier, vous pouvez également faire appel au CAUE pour des questions concernant votre habitat, par exemple pour améliorer son efficacité thermique. Je vous propose donc de voter favorablement à cette proposition de convention entre la Ville de Lyon et le CAUE.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Et bien, je vous propose donc de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité et donc je vous invite à aller voir ces expositions et même participer aux ateliers ; il est possible de faire des ateliers pratiques sur les fibres végétales et la terre crue. Je vais passer la parole à présent à Laurence BOFFET pour nous présenter la délibération sur la Zone à Faible Emission, alors là avec sa casquette métropolitaine puisque c'est un sujet qu'elle a porté sur le banc de la concertation.

27 2023-8681-CMMA1-094 – Laurence BOFFET – Deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon – Avis des communes concernées

Merci Madame la Maire.

Le dossier ZFE est certainement l'un des fils rouges du mandat de la Métropole de Lyon et aussi de la Ville de Lyon, de par sa complexité, sa nécessité et ses effets sociaux. La tension entre les enjeux de santé publique et ceux liés aux inégalités sociales persisteront longtemps avec une équation qui paraît souvent insoluble.

Je rapporte très exceptionnellement ce dossier en l'absence de mon collègue Jean-Christian MORIN. Je vais vous en donner les grandes lignes et puis je vous ferai part de quelques remarques sur les enjeux de ce dossier.

Donc, la Métropole de Lyon a voté en juin dernier la 2^{ème} étape d'amplification de la ZFE et demande aux communes de donner leur avis sur cette 2^{ème} étape, conformément à réglementation dans la mise en place d'une ZFE, c'est pourquoi la Ville de Lyon ainsi que toutes les communes qui sont impactées par le périmètre doivent donner leur avis. Pour rappel également, la ZFE est déjà en place depuis 2019 pour les véhicules professionnels avec un calendrier de déploiement qui a conduit à interdire la circulation et le stationnement des véhicules crit'air 5, 4 et 3 (ces derniers depuis le 1^{er} janvier 2021) et une ZFE 1^{ère} étape est en place pour les particuliers détenteurs d'un véhicule crit'air 5 ou non classé depuis le 1^{er} janvier 2022.

Pour cette 2^{ème} étape d'amplification, cette délibération nous propose de tenir compte des différentes concertations qui ont eu lieu et dont nous partageons, je le dis au passage, les conclusions :

- Sur déjà un projet de zone qui est simplifié et plus lisible et qui inclut un seul périmètre dans lequel se retrouve toute la Ville de Lyon sauf St-Rambert et le port Edouard Herriot et ses accès. On y retrouve également Villeurbanne pour une très très grande partie, Vénissieux aussi pour une petite partie, et surtout les boulevards Laurent Bonnevey, le BPNL et les axes M6 et M7 qui sont inclus dans le périmètre ;
- Un calendrier qui revient finalement au calendrier de la loi pour les véhicules crit'air 4 et 3, le 5 on l'applique déjà, et qui rajoute le crit'air 2 mais à partir de 2028 dans des modalités qui sont encore à définir ;
- La poursuite surtout importante de l'application des dérogations qui tiennent compte des différents contextes ; je vous les rappelle, pas tous, mais quand même, notamment un qui était une dérogation très emblématique issue de la concertation très directement, c'est la dérogation petit rouleur qui s'applique indifféremment à tous et qui permet finalement une sortie de la ZFE par semaine quels que soient les contextes ; mais aussi des dérogations permanentes pour les pros qui ne disposent pas d'alternatives, des dérogations longues dans certains cas de figure notamment pour les professionnels qui ont du mal à

s'approvisionner sur des véhicules spécifiques, et aussi des dérogations plus ponctuelles pour des particuliers notamment et également sous conditions de ressources qui peuvent rallonger l'existence d'un véhicule ;

- On acte aussi le renforcement du soutien financier, pour ceux qui habitent la ZFE ou qui habitent la Métropole mais qui travaillent dans la ZFE et qui sont détenteurs d'un véhicule ou d'un deux-roues – d'ailleurs je ne le précise pas à chaque fois mais c'est valable pour les deux-roues – crit'air 5,4, 3 ou 2, ça c'est nouveau par rapport au dispositif de l'Etat qui ne va pas jusque-là et qui ont un revenu fiscal par part d'au plus 22 983 € par an ; le part part fait qu'en fait on atteint quand même jusqu'au 8^{ème} décile de la population, c'est donc un très grand pourcentage de la population de la Métropole qui est éligible aux aides financières sur les changements de véhicules ;
- La pérennisation du travail d'évaluation de la ZFE par la Métropole en prenant en compte les différents aspects et les différents acteurs qui vont intervenir sur l'évaluation de cette ZFE, y compris en incluant les évolutions des pratiques de mobilité en faisant quelque chose qui est bien plus large que ce que la loi prévoit ; j'en profite pour préciser que ce point tient compte de l'interpellation citoyenne du conseil de développement qui a eu lieu au conseil métropolitain et que le conseil de développement sera inclus à ces modalités d'évaluation de la ZFE continue.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la Ville de Lyon plus précisément, la délibération précise que les contrôles seront réalisés par les équipes de la police municipale, dans l'attente d'un système plus automatisé qui sera pris en charge par l'Etat, mais on ne sait pas quand, à horizon 2025 apparemment.

Une attention particulière à l'accompagnement des usagers se traduit par une communication renforcée à la fois par la Métropole mais aussi par la Ville, et conjointement Ville, Métropole et SYTRAL, le déploiement d'une stratégie un peu plus générale, vous le connaissez, sur le report modal : c'est par exemple le nouveau service public qui s'appelle « l'agence des mobilités » ; mais c'est également le plan pluriannuel d'investissement du SYTRAL sur les transports en communs ; le développement des modes actifs de différentes façons : vélos, marche et autres ; le développement des solutions d'autopartage, de covoiturage ; je cite également des éléments nouveaux qui sont les kits de gratuité des transports avec les box « je m'engage » ou « je découvre » qui permettent à des habitants, sous des conditions assez légères, de bénéficier d'une gratuité temporaire pour tester des choses.

Et puis enfin, ça c'est ce qui concerne plus globalement le sujet ZFE et dans les contextes que je voulais rajouter sur ce dossier difficile qu'est la ZFE, je souhaitais revenir sur les effets « santé » que nous avons rappelé également au conseil métropolitain de juin, en tout cas le groupe Métropole en Commun et Lyon en Commun. En effet, une des grandes tendances en santé humaine concerne la montée en puissance des maladies allergiques et des maladies inflammatoires chroniques parmi les populations urbaines des pays développés. Le cocktail pollution de l'air, pollens et forte chaleur entraîne des hospitalisations pour détresses respiratoires à tous les âges de la vie. Selon un rapport de l'Agence européenne de l'environnement publié dernièrement, la pollution de l'air est le principal risque environnemental pour la santé des mineurs et ampute leur espérance de vie. Cette pollution provoque encore le décès prématuré d'au moins 1 200 mineurs en Europe et augmente significativement le risque de maladie plus tard au cours de leur vie. Certaines études montrent que même une exposition brève et temporaire à la pollution atmosphérique peut être liée à un risque accru de troubles mentaux tels que la dépression ou la schizophrénie, les dommages commençant dès l'enfance.

Il a un coût donc exorbitant en matière de santé publique, un coût économique, mais surtout une détresse sociale quand il s'agit de s'occuper de son enfant ou d'un membre de sa famille malade de la pollution. Pour toutes ces raisons, le statut quo est impossible.

Je vous remercie et je vous propose un avis favorable sur ce dossier.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Et bien donc, je vous propose de donner un avis favorable pour que la Ville de Lyon donne un avis favorable à cette 2^{ème} étape d'amplification de la Zone à Faible Emission et aux dispositions l'accompagnant.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Et bien je vous remercie et au niveau de l'arrondissement nous nous engageons aussi à faire en sorte que les dispositifs soient connus à la fois dans la réglementation et dans les dispositifs d'accompagnement, et notamment de pouvoir nous saisir des box découverte pour les nouveaux habitants et des kits qui permettront aussi de tester différents types de mobilité qui vont être vraiment des outils très intéressants. Nous allons à présent examiner des délibérations portant sur l'économie et je vais donner la parole à Bertrand PINOTEAU pour nous les présenter.

Commerces

28 2023-10266-CMMA1-111 – Bertrand PINOTEAU – Attribution d'une subvention de 15 000 euros à Kulteco pour son action en faveur du développement de la mode éthique

Merci Madame la Maire.

Première délibération à propos d'une subvention à l'association Kulteco, qui est située dans notre arrondissement au 13 rue du Griffon, adresse que nous connaissons bien et qui a été créée il y a près de 14 ans. Cette association vise à promouvoir des modes de consommation et de production éthiques et durables dans les domaines du textile, des accessoires, de l'art de vivre et du bien-être.

Kulteco est à l'initiative du collectif Cent Façons qui rassemble une soixantaine d'acteurs de la mode responsable et du collectif Les Curieux, qui dispose d'une boutique dans le 2^e, rue Palais Grillet.

Le collectif Cent façons, bien sûr vous l'écrivez C-e-n-t – Cent Façons – a proposé à la Ville, suite à des ateliers de travail collaboratifs, deux actions pour faire évoluer et développer la filière textile locale :

Première action : la mise en œuvre, la gestion opérationnelle et l'animation d'un tiers lieu multi activités au Centre Commercial de la Part-Dieu entre avril et novembre 2023. Ce tiers lieu est ouvert ; Kulteco y a réuni sur 220 m² des acteurs du réemploi, des créateurs locaux, des associations du territoire lyonnais et des entrepreneurs de la seconde main.

En plus d'un espace de vente, cette boutique vise également à accompagner les changements de mode de consommation et à sensibiliser à une mode durable et à une consommation responsable à travers des Fablab, des cours de couture, des conférences, des animations.

Seconde action : des interventions en milieu scolaire pour permettre la découverte de l'ensemble des métiers du textile. Cela se passe en partenariat avec le concours Worldskills, dont la compétition nationale se déroule à Lyon en cette fin de semaine, c'est l'occasion de le rappeler, je ne sais pas si c'était à votre agenda final Madame la Maire, mais précisément cela a lieu à Eurexpo du 14 au 16 septembre. Et bien dans ce cadre, le collectif Cent Façons et Kulteco ont développé un programme destiné aux élèves des écoles primaires. 3 périodes d'interventions de 7 séances chacune auront lieu dans 3 écoles de la Ville, sur les temps périscolaires du mercredi matin. Alors, vous allez peut être me le demander et je n'ai pas, malheureusement, l'information de savoir si l'une de ces 3 écoles se situe dans le 1^{er}, je rechercherai à nouveau mais mes recherches jusqu'à présent n'ont pas permis de le confirmer et notre collègue Fatima n'avait pas l'information non plus.

Ces séances seront basées sur l'expérimentation et la rencontre de professionnels, pour aborder avec les enfants, au-delà de la découverte des métiers, les impacts environnementaux et sociaux de la filière textile/mode, et les encourager à s'interroger sur leur propre mode de consommation.

Chaque élève réalisera un livret en tissu, et oui, dans lequel il pourra inclure les réalisations et échantillons qu'il créera tout au long du programme. Sont également prévues un travail sur les techniques de sérigraphie et de broderie, un travail sur la réparation et la « customisation », ainsi que la visite d'une ressourcerie pour aborder la notion de cycle de vie et de fin de vie en particulier d'un vêtement.

Le budget de ces actions, qui représentent la majeure partie du budget de l'association Kulteco, est d'environ 370 000 € et il est proposé à travers cette délibération d'accorder une subvention de 15 000 €.

Je vais vous inviter bien sûr à donner un avis favorable à cette délibération. Mais avant, si vous me le permettez Madame la Maire, je voudrais rapidement revenir sur le Passage Thiaffait et ses boutiques de créateurs. Comme la Ville et la Métropole de Lyon s'y étaient engagées dès la nouvelle de la dissolution de l'association du Village des Créateurs en début 2023, un appel à projets vient d'être publié en ce début septembre, qui vise à sélectionner un acteur ou un groupement d'acteurs à même d'animer l'écosystème de la création textile du Passage Thiaffait en relation avec la filière textile métropolitaine.

Les dossiers sont attendus pour le 9 octobre, et je reprecise qu'en attendant bien sur la designation d'un lauréat, les boutiques restent plus que jamais ouvertes, avec de nouveaux entrepreneurs d'ailleurs accueillis depuis ce printemps ; je vous invite à aller decouvrir ces nouveaux occupants du Passage Thiaffait et je ne vous en dit pas plus mais je vous donne leur nom : il s'agit de Bizar, de Nosc et de Wilma ; allez les decouvrir.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Donc, je vous propose de donner un avis favorable à cette delibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie de votre avis favorable pour soutenir Kulteco et je vous redonne la parole pour la delibération suivante.

29 2023-11642-MA1-084 – Bertrand PINOTEAU – Attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la Ville de Lyon – Attributions de subventions pour un montant total de 86 600 €

Bien. Donc, là, il s'agit d'attribuer des subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire et dans le cadre d'un appel à projet. Après les appels à projet relatifs respectivement aux associations commerciales et au développement de l'entrepreneuriat social et solidaire dont je vous ai parlé à notre conseil de juin, ce nouvel appel à projet concerne spécifiquement les structures de l'ESS qui contribuent à la transition du territoire lyonnais, en soutenant des projets dans une phase de création, d'amorçage, d'implantation ou de développement d'une nouvelle activité.

Dix actions ont été retenues par la Ville sur les dix-neuf dossiers transmis, pour un total de 86 600 €. On y retrouve des associations comme Les Ateliers de l'Audace, Toutenvélo, La Fabrique de l'Habitat Participatif et puis deux associations basées dans le 1^{er} arrondissement, Le Zibou Lab et la Coopérative de logements épars.

Rapidement sur l'association Le Zibou Lab, qui est basée Petite rue des Feuillants, a été créé en 2021. Cette association a été accompagnée par l'incubateur Alter'incub et elle souhaite ouvrir un café multi activités à l'automne 2023 dans le 2^{ème} arrondissement, axé sur l'inclusion des personnes porteuses d'un trouble neuro développemental (TND) dit sévère.

L'objectif est de proposer à ces personnes une expérience de travail au sein d'un lieu regroupant un café, une boutique de produits locaux handifabriqués et une galerie d'art. Le budget prévisionnel de l'association Le Zibou Lab pour l'année 2023 est entièrement consacré à cette action qui s'élève à près de 55 000 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € à cette association.

Deuxième action qui concerne une association du 1^{er} arrondissement, il s'agit de La CLE – Coopérative de Logements Epars – qui elle est basée rue St Bruno et a tout comme Zibou Lab été créée en 2021. Elle propose de développer une solution d'accès et de maintien au logement avec des mensualités modérées et un statut d'occupation alternatif.

Pour 2023, en prévision de la création d'une société coopérative d'intérêt collectif, la CLE souhaite réaliser une première opération pilote regroupant 5 ménages qui souhaiteraient occuper, par contrat coopératif, des logements dans le parc diffus, sur un périmètre géographique restreint.

Le budget prévisionnel du projet est de près de 28 000 €, soit la quasi-totalité du budget de l'association.

Il est proposé là également une subvention de 10 000 €.

Deux très beaux projets selon moi parmi les dix retenus, et je vous invite bien entendu, Chers collègues, à donner un avis favorable à cette délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Et bien donc, je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération qui soutient des activités assez diverses et complémentaires.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre soutien unanime et je vous redonne la parole Monsieur PINOTEAU.

30 2023-10260-CMMA1-112 – Bertrand PINOTEAU – Mesures d'accompagnement exceptionnelles des commerçants et artisans à la suite des violences urbaines du mois de juillet 2023

Alors, nous avons une nouvelle délibération qui concerne des mesures d'accompagnement exceptionnelles des commerçants et artisans suite aux violences urbaines des derniers mois et en particulier des mois de juin/juillet 2023. Nul besoin je crois de revenir sur ces enchaînements de manifestations et d'émeutes qui ont malheureusement émaillé un peu tout le début d'année et nous avons tous en mémoire les dégradations qui ont principalement concerné les bâtiments publics, le mobilier urbain, les transports mais également les commerces.

Fortement attachée aux commerces de proximité et consciente de leur rôle économique et social au sein des quartiers, mais également bien consciente de leur fragilité face à des événements imprévus et récurrents, la Ville de Lyon souhaite accompagner les commerces ayant été particulièrement impactés par les dégradations, cela via un dispositif de soutien spécifique décliné en trois volets :

- Premier volet : une aide exceptionnelle d'un montant de 300 000 €, sous forme de subvention pour aider les commerces impactés dans le cadre d'une convention spécifique en cours de signature entre la Ville de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ; en effet, un tel fonds d'urgence relève de la compétence régionale en matière d'aides directes aux entreprises, et la Ville y contribuera à hauteur de 300 000 € sur la-base de forfaits de :
 - 2 000 € pour les entreprises victimes de dégradations sur les éléments extérieurs : façades, vitrines, rideaux métalliques par exemple,
 - Ou bien 5 000 € pour les entreprises victimes de dégradations extérieures et intérieures : si par exemple leur stock ou leur mobilier ont été atteints par les dégradations.

Seront éligibles à ces subventions forfaitaires, les artisans et commerçants indépendants ou franchisés de moins de 50 salariés en équivalent temps plein, avec un établissement physique ou une boutique, en rez-de-chaussée avec vitrine, et ce bien entendu dans la limite de l'enveloppe décidée en prenant en compte les demandes dans l'ordre de leur arrivée, au fil de l'eau.

- Deuxième volet de soutien : une subvention de 50 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) pour renforcer les missions de sa cellule de crise, une cellule bien sûr qui a été engagée dès les premières difficultés ; et donc les missions de la cellule sont bien entendu de soutenir, d'accompagner, d'informer et de conseiller les entreprises victimes dans leurs démarches d'indemnisation et de reprise de leur activité.
- Et puis troisième volet : une enveloppe globale de subvention de 150 000 € aux associations de commerçants pour les accompagner dans leurs projets de préservation et de redynamisation de la vitalité commerciale, dans le cadre de l'appel à projets annuel qui viendra dans les prochains mois.

Ces mesures, d'un montant global de 500 000 €, constituent une réponse que l'on peut, je crois, qualifier d'exceptionnelle, à des événements particulièrement marquants pour les commerçants touchés, que je tiens une nouvelle fois à assurer de toute notre sollicitude.

Je vous invite bien évidemment, Chers collègues, à donner un avis favorable à cette délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Et bien, je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie pour cet avis favorable aux mesures de soutien exceptionnel et nous avons encore une délibération que vous présentez avec votre casquette insertion emploi cette fois.

31 2023-8946-CMMA1-113 – Bertrand PINOTEAU – Programmation financière complémentaire 2023 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 38 000 euros

Merci Madame la Maire.

Chers collègues, cette délibération, relative à l'attribution de subventions au titre de la politique emploi et insertion professionnelle, vient compléter la programmation financière 2023, sur laquelle nous avons donné un avis favorable lors de notre conseil du mois de mai dernier.

Pour l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle, la Ville de Lyon agit en effet en complément des dispositifs nationaux, régionaux et métropolitains existants, avec des publics cibles clairement identifiés : les jeunes, les femmes et les seniors.

Je ne reviens pas sur les cinq axes définis depuis 2021 et que vous maîtrisez désormais complètement : alors le diagnostic en « aller vers », la mise en activité professionnelle, l'insertion professionnelle dans les métiers de la transition écologique et sociale, la levée des freins à l'employabilité et la promotion de l'égalité professionnelle et prévention des discriminations ; je les ai quand même re-citées, je n'ai pas développé mais je veux que cela rentre dans les esprits de tous.

La programmation initiale concernait une vingtaine de structures pour environ 500 000 €. Ce complément concerne 8 structures pour 38 000 €.

On retrouve parmi ces structures – je vous cite celles dont les actions concernent l'ensemble de la Ville :

- AJ2 Permanence emploi, pour des actions délocalisées à la MJC Perrache et au CRIJ, voisins d'AJ2 dans le 2^{ème} arrondissement mais qui reçoivent évidemment beaucoup de personnes issues du 1^{er} arrondissement également ;
- L'action du Grenier de Lahso, dont on constate aujourd'hui le changement de nom et qui s'appelle désormais le Grenier de Tremplin – qu'il ne va donc pas falloir confondre avec Anepa Tremplin, nos voisins de la Mairie du 1^{er} – une action du Grenier de Tremplin donc qui vise à ouvrir un espace de vente des productions des personnes accompagnées afin de consolider économiquement l'activité ;

- Et puis un troisième exemple, l'UFCS/FR, pour Union Féminine Civique et Sociale / Familles Rurales, qui apporte une aide globale aux femmes notamment avec enfant(s) dans leur recherche d'emploi.

Bien donc, programmation complémentaire pour laquelle je vous invite, évidemment, sans plus attendre à donner un avis favorable.

Madame Yasmine BOUAGGA

Bien, je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Donc, je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour ce soutien aux acteurs de l'insertion et nous allons à présent examiner un ensemble de délibération portant sur la santé et les seniors, et je donne la parole à Mathilde CORTINOVIS pour nous présenter la première sur le schéma régional de santé.

Santé

32 2023-10800-CMMA1-121 – Mathilde CORTINOVIS – Consultation de l'Agence Régionale de Santé sur le Schéma régional de santé (SRS) et le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes démunies [PRAPS] 2023-2028 : avis de la Ville de Lyon

Merci Madame la Maire.

Mes Chers collègues,

Il va y avoir beaucoup d'acronymes donc je vous demande de vous accrocher !

Ce projet de délibération nous demande de valider les orientations du nouveau projet régional de santé proposé par l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, donc l'ARS, avec les réserves émises par la Ville de Lyon.

Pour être plus claire : L'ARS est un institut chargé de la mise en œuvre de la politique de santé et de la régulation de l'offre en santé sur le territoire régional. Cette ARS a élaboré en 2018 un Projet Régional de Santé (PRS), valable pour une période de 10 ans et qui est composé notamment du Schéma régional de santé (SRS) et du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS). Ces deux documents sont établis pour 5 ans et doivent faire l'objet d'une révision en 2023, c'est-à-dire maintenant.

L'ARS a ouvert une période de consultation de 3 mois, entre le 28 juin et le 28 septembre 2023, afin de recueillir l'avis des principaux acteurs institutionnels et partenaires, notamment la Ville de Lyon.

A l'issue de cette consultation, et après l'examen des différents avis, le SRS et le PRAPS, dont nous avons parlé, seront arrêtés par la directrice générale de l'ARS.

Ces deux documents sont disponibles en annexe mais font plus de 500 pages, je vous en épargne donc la lecture. On trouve également en annexe l'avis de la Ville de Lyon sur ces rapports, qui donc émet des recommandations liées aux problématiques de son territoire, je vais vous en citer deux pour exemple, pour comprendre :

Donc, il y a tout un chapitre qui concerne la promotion de la santé et l'avis de la Ville de Lyon parle du souhait que la question des PFAS à Lyon, qu'elle soit liée aux usines ARKEMA et DAIKIN ou non, soit considérée comme une priorité du nouveau SRS et confiée, dans le cadre de la démocratie sanitaire, à l'institut éco-citoyen pour lequel un soutien financier de l'ARS est attendu.

Le deuxième exemple concerne l'importance de la démocratie sanitaire et nous concerne puisqu'il dit : *« des structures de santé communautaire, telles que le centre de santé sexuelle Le Griffon ou le centre de santé communautaire et planétaire de Bron, contribuent à stimuler la démocratie sanitaire : il convient de renforcer et de pérenniser le modèle économique de ces centres »*.

Vous pourrez retrouver l'ensemble de ces avis en annexe.

Et donc je vous invite, mes Chers collègues, à voter favorablement pour ce projet de délibération qui concerne les projets de l'ARS et aussi les avis émis par la Ville de Lyon.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Alors ce sont des documents assez lourds mais qui contiennent vraiment des dispositions très intéressantes, comme vous l'avez cité, et finalement sont très transversales sur beaucoup de compétences de la Ville sur lesquelles l'ARS pourrait appuyer les politiques publiques.

Donc je vous propose de donner un avis favorable pour l'avis que la Ville de Lyon émet sur le Schéma Régional de Santé avec les réserves qu'elle détaille, donc les souhaits de pistes de travail qu'elle souhaite ajouter à ce Schéma Régional de Santé.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Et bien je vous remercie et donc la Mairie d'arrondissement se tiendra bien sûr à disposition pour suivre ces orientations données par la Ville. Je vous redonne la parole pour la délibération suivante concernant un partenariat avec la ligue contre le cancer.

33 2023-10188-CMMA1-122 – Mathilde CORTINOVIS – Approbation de la convention de partenariat entre la commune de Lyon et le Comité du Rhône de la Ligue contre le cancer pour les 'espaces sans tabac ' et sollicitation d'un financement pour mener à bien ce projet

Merci Madame la Maire.

Mes Chers collègues,

Tous les ans, 75 000 décès sont attribuables au tabagisme, soit 13 % des décès survenus en France métropolitaine, dont 45 000 par cancers. Même si le niveau global du tabagisme baisse, les entrées dans le tabagisme des jeunes français restent parmi les plus élevées d'Europe.

Pour lutter contre ce phénomène, en novembre 2022, un arrêté municipal a porté l'interdiction de fumer du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées principales des crèches et des écoles sur tout le territoire de la Ville de Lyon, qu'il s'agisse d'établissements sous statut privé ou public.

Suite à cet arrêté, afin de réaliser et d'installer une signalétique « espaces sans tabac », de constituer un groupe de travail pour le suivi de l'opération « espaces sans tabac » et de mettre en œuvre une sensibilisation des professionnels des établissements concernés et des parents, en clair, pour rendre cet arrêté plus visible et mieux connu, le Comité du Rhône de la Ligue contre le Cancer et la Ville de Lyon se proposent de signer une convention de partenariat.

La signature de cette convention permettra en outre, de solliciter le soutien financier du Comité du Rhône de la Ligue contre le Cancer pour la réalisation de la signalétique dédiée à cette action.

Je vous invite, mes Chers collègues, à voter favorablement pour ce projet de délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Et bien donc je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération qui nous permettra donc de vraiment mettre en œuvre la mesure qui n'est actuellement pas connue.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité et je vous redonne la parole Madame CORTINOVIS pour la troisième délibération sur le projet One Health.

34 2023-9944-CMMA1-123 – Mathilde CORTINOVIS – Approbation des modalités de participation de la Ville de Lyon au projet "ONCE-One Health Network for Cities in Europe" dans le cadre du programme européen URBACT IV 2023-2026

Merci Madame la Maire.

Je vais parler en anglais, donc ne jugez pas mon accent !

Cette délibération concerne l'approbation des modalités de participation de la Ville de Lyon au projet « ONCE » qui veut dire « One Health Network for Cities in Europe ».

Lyon est une ville particulièrement affectée par le changement climatique – on en a déjà parlé ce soir – avec des conséquences à court et long terme sur les populations et les écosystèmes. Cette situation accroît un certain nombre de risques urbains s’ajoutant aux risques de santé publique déjà existants. Pour faire face à ces défis écologiques et sanitaires et en diminuer les conséquences, Lyon développe une politique proactive via une stratégie contribuant à l’atténuation des émissions de gaz à effet de serre et à l’amélioration de l’état de santé de la population.

Pour la mise en place de cette politique, la Ville de Lyon considère l’approche « Une seule santé » – donc « One Health » – comme un élément central qu’elle a d’ailleurs intégré comme axe transversal du Contrat Local de Santé. Bon, je vous parle de cela mais qu’est-ce que l’approche « Une seule santé » ?

Je cite : *« Le principe « Une seule santé » consiste en une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes.*

Il reconnaît que la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l’environnement en général (y compris des écosystèmes) est étroitement liée et interdépendante ». Je me permets de couper la citation pour vous dire que si vous avez l’impression qu’il y a un lien avec Rachel Carson dont on a parlé plus tôt et bien vous ne vous trompez pas, on est en plein dedans. Pour reprendre l’explication, c’est une « approche qui mobilise de multiples secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société pour travailler ensemble à fomentier le bien-être et à lutter contre les menaces pour la santé et les écosystèmes ».

C’est dans ce contexte que la Ville de Lyon a candidaté avec ses partenaires et a été retenue par la Commission européenne dans le cadre du programme URBACT IV pour porter le projet européen qui n’est plus One Health mais qui est cette fois-ci « ONCE – One health Network for Cities in Europe », c’est le réseau de villes en Europe pour une santé.

Les productions issues du projet permettront notamment de faciliter l’acculturation au sein des collectivités territoriales : à la fois les décideurs politiques mais aussi les équipes techniques et de renforcer le plaidoyer en faveur d’une prise en compte de l’approche « Une seule santé » de manière transversale dans l’ensemble des politiques publiques.

Concrètement, il s'agira d'expérimentations à petite échelle qui permettront d'identifier les meilleures pratiques, les outils et les méthodologies qui permettront aux autorités locales et aux autres parties prenantes d'intégrer cette approche « une seule santé » dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques urbaines.

Pour ce projet, je vous ai dit que c'était un projet européen, la Ville de Lyon s'est associée à 8 villes partenaires, dont par exemple Strasbourg, Munich ou encore Loulé au Portugal.

Lyon est chef de file de ce projet et est donc responsable de sa coordination générale et de sa bonne réalisation en lien avec les autres villes partenaires.

Pour la Ville de Lyon, le budget des dépenses est de 231 550 € et a reçu une subvention européenne pour ce projet à hauteur de 65 % soit un montant de 150 507,50 €.

Convaincue qu'il est nécessaire d'avoir une approche transversale concernant les questions de santé, je vous invite à voter favorablement pour ce projet de délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Et bien donc je vous propose de donner un avis favorable pour cette participation au projet, et même ce pilotage.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie et effectivement cette participation et cette animation du réseau de villes entre aussi le positionnement de la Ville de Lyon sur la santé globale et en cohérence avec aussi l'accueil futur de l'académie de l'OMS à Lyon.

Nous avons une délibération portant sur les séniors présentée par Malika HADDAD-GROSJEAN à qui je donne la parole.

Ainés

35 2023-10174-CMMA1-120 – Malika HADDAD-GROSJEAN – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 90 200 € – Autorisation de signer les conventions de financement

Et bien c'est un projet de délibération qui concerne des subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 90 200 € ainsi qu'une demande d'autorisation de signer les conventions de financement.

Dans le cadre de son nouveau projet social, la Ville de Lyon renforce son soutien à l'action sociale associative dont le partenariat est indispensable dans la prise en charge des vulnérabilités. Ce soutien se concrétise bien entendu par une aide au financement d'actions spécifiques destinées à rompre notamment l'isolement des personnes âgées et à prendre soin d'elles.

Par ailleurs, les enseignements du diagnostic senior réalisé en 2021 et du travail partenarial du Projet social 2020-2026 « Faire Solidarité », mettent en évidence le besoin de structuration des lieux de ressources de proximité proposant ainsi une offre dédiée aux seniors. Aussi, la Ville a souhaité soutenir des associations désireuses d'animer cette programmation spécifique pour développer convivialité et information en direction de ce public. Ces lieux d'accueil seront valorisés sous la dénomination « Spot seniors ».

Un certain nombre de spots seniors est désormais ouvert comme celui du 4^{ème}, du 6^{ème}. Concernant les spots du 7^{ème} et du 9^{ème} arrondissement, ils seront ouverts pendant la semaine bleue. L'objectif étant d'avoir un spot senior dans chaque arrondissement. Nous attendons avec impatience l'arrivée du nôtre, je ne révélerai pas pour l'instant ni les dates, ni le lieu exact en attendant confirmation, mais en tout cas j'ai la conviction que ce sera un lieu formidable qui est très attendu par nos seniors, attendu par notre équipe du 1^{er} et surtout attendu parce que le lieu qui est désiré est un lieu qui a servi le service public et on espère que ce lieu continuera à servir l'intérêt général et le service public mais j'ai toute confiance en l'équipe de la Ville de Lyon pour aller dans ce sens-là. Voilà. Donc, si vous êtes d'accord avec toutes ces subventions et ces projets, et bien je vous demande de donner un avis favorable pour ce soutien financier de plus de 92 000 € dont une association du 1^{er} arrondissement est bénéficiaire – il s'agit du Club du 1^{er} pour l'amitié – pour un montant de 1 500 € ainsi qu'un certain nombre de conventions qui seront signées, notamment avec le Comité Protestant de la Duchère, la MJC de Jean Macé et Habitat Humanisme, dans la mesure où les soutiens dépassent les 23 000 € de subvention. Merci.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Peut-être un petit mot sur la semaine bleue ?

Madame Malika HADDAD-GROSJEAN

La semaine bleue qui va se dérouler du 4, me semble-t-il, au 8 octobre – le 8 octobre c'est le jour de mon anniversaire, on va la clôturer en beauté ! – avec les seniors que je chéris, que j'accompagne et que je soigne tout particulièrement. Donc, un certain nombre d'évènements sera organisé bien sûr par l'Hôtel de ville mais des évènements auront lieu aussi ici dans le 1^{er} arrondissement ; et je n'ai pas la liste et la programmation exacte en tête mais en tout cas il y aura de la danse, il y aura du goûter, il y aura des jeux, et nous invitons les seniors, mais les accompagnants, mais les plus jeunes aussi, à venir et bien remplir et animer cette salle du conseil pour célébrer, fêter et vivre un moment de convivialité entre habitants et dans le cadre d'un lien de proximité et intergénérationnel.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre soutien. Et donc on parlait de la semaine bleue pour faire une transition avec le sujet suivant des sports ; parmi les différents évènements intergénérationnels que vous mentionniez, il y a un évènement organisé par les clubs de danse du 1^{er} qui est un bal bien vivant qui aura lieu le 7 octobre et ces clubs sportifs se sont organisés pour offrir ce bal à toutes et tous, quel que soit l'âge, la condition physique, et nous les en remercions et tout le monde est bien sûr invité. Donc, nous allons examiner les délibérations sur les sports et je donne la parole à Sylvain GODINOT pour nous les présenter.

Sports

36 2023-10211-CMMA1-106 – Sylvain GODINOT – Attribution de subventions d'investissement de 17 500 euros à diverses associations de sport amateur – Approbation des conventions mixtes et d'application financière et autorisation de signature des conventions mixtes et d'application financière correspondantes – Opération n° 60046586 "Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026", AP 2021-2, programme 00004

Merci Madame la Maire.

Il s'agit ici de vous présenter un rapport pour acter des subventions d'équipements à huit clubs sportifs dont deux sont particulièrement actifs dans le 1^{er} arrondissement : il s'agit de l'association des Pentes Sportives et Culturelles qui a développé de nouvelles activités pour les enfants, ces activités portent notamment sur le badminton, le tennis de table, le tennis, le volet, le futsal. Pour cela, elle souhaite pouvoir acquérir du nouveau matériel. Le montant prévisionnel de cette acquisition s'élève à 4 367 € et la Ville de Lyon vous propose d'y contribuer à hauteur de 1 500 €.

La deuxième association est Lyon Sport Métropole, que vous connaissez bien pour son implantation à côté de l'APSC, sur le cours Général Giraud. Elle souhaite acquérir du nouveau matériel pour le tir sportif qui est une discipline olympique et souhaite pour cela du matériel laser et de la même façon ; l'acquisition se porte à un montant de 3 320 € et la Ville vous propose de l'aider à 1 500 €.

Et puis en complément, le montant total de ces acquisitions pour les huit clubs sportifs se porte à 17 500 € sur l'ensemble de la Ville de Lyon.

Je vous invite évidemment à voter favorablement.

Madame Yasmine BOUAGGA

Une demande d'intervention de Mathilde CORTINOVIS.

Madame Mathilde CORTINOVIS

Oui. Merci Monsieur GODINOT pour cette présentation.

Je voulais juste en profiter pour rappeler que vous serez présent le 16 octobre à 18 H 30 pour un atelier de réflexion autour des équipements sportifs dans le 1^{er}. On a eu beaucoup de demandes des conseils de quartiers notamment sur la présence des équipements sportifs : agrès, tables de ping-pong, etc. qui soient accessibles à toute heure du jour et de la nuit, et donc vous avez gentiment proposé de faire un atelier en Mairie du 1^{er} arrondissement. J'en rappelle donc la date : le 16 octobre à 18 H 30. Merci.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous en remercie. Y a-t-il d'autres questions, demandes d'interventions ?

Et bien je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable et Sylvain GODINOT je vous propose de présenter la délibération suivante sur le Skate-park.

37 2023-10121-CMMA1-102 – Sylvain GODINOT – Réévaluation de l'opération n° 01054005 "Complexe sportif Génét-Duplat – Aménagement d'un Bowl (skate roller) et d'un terrain de basket 3x3", Lyon 1^{er} et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20004

Tout à fait. Donc je pense que les habitants des pentes ont déjà pris acte de la livraison de l'extension du Skate-park Génét-Duplat puisqu'on a vu, notamment au Forum des Associations le week-end dernier, la grande fréquentation du Skate-park avec son nouveau bowl, on a vu également que le nouveau terrain de basket 3 par 3, qui est venu remplacer des tables de ping-pong de pieds qui étaient très peu usitées, est lui très apprécié par les habitants ; donc c'est déjà un grand succès en termes de fréquentation pour cet équipement.

Alors, cet équipement, il faut quand même le dire, à coûter beaucoup plus cher que prévu à la Ville de Lyon puisque nous avons acté, en début de mandat, un montant prévisionnel de travaux de 270 000 euros.

Et puis là-dessus sont passés l'inflation et aussi une découverte archéologique un peu surprenante – puisqu'on a retrouvé une ancienne galerie de la 2^{ème} guerre mondiale sous le Skate-park – et tout cela a fait une augmentation significative puisqu'on s'est quand même pris une hausse de 209 000 euros sur ce projet, donc il a quasiment doublé : le budget définitif qui vous est proposé d'approuver est maintenant de 479 000 euros. Donc, nous espérons que les habitantes et habitants de l'arrondissement sauront l'apprécier à sa juste valeur ! Evidemment, on se réjouit de cet équipement qui est un équipement plus important pour le 1^{er} arrondissement, et je voudrais rappeler en tant que conseiller délégué aux sports que le 1^{er} arrondissement est le plus déficitaire de tous en équipements sportifs, malgré ce renforcement ; que nous avons encore d'autres projets, notamment le projet de parcours sportif qu'on discute en ce moment avec les conseils de quartier qui aimeraient voir un parcours sportif arriver dans les espaces publics. Je voudrais donc souligner à la population qu'on cherche toutes les pistes possibles d'ouverture de gymnases existants, de nouveaux gymnases, et qu'on est en lien permanent avec Julie NUBLAT-FAURE, l'adjoite aux sports de la mairie centrale, pour défendre la rénovation et l'amélioration de nos équipements sportifs, qui sont clairement le frein majeur à la pratique sportive dans l'arrondissement. On cherche à repousser ses limites. Et je vous remercie de votre soutien pour cette délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Donc je vous propose de donner un avis favorable, un peu nécessaire vu que le projet a été achevé, donc il nous faut bien payer les entreprises qui l'ont effectué.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Et bien je vous remercie et je vous invite à l'inauguration officielle du Skate-park qui aura lieu le 4 octobre à 16 H 30, et pour laquelle nous inviterons une diversité d'hommes et de femmes qui pratiquent des sports de glisse, à roller, trottinette ou skate, puisque nous nous sommes bien assurés que le bowl est adapté à ces différents types de sports de glisse. Voilà. Donc, nous en avons fini avec le sport et je vais passer la parole à Laurence BOFFET pour la délibération sur l'action internationale.

Solidarités internationales

38 2023-9696-CMMA1-114 – Laurence BOFFET – Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale – Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2023 – 2^{ème} phase

Oui, et en préambule, avant de présenter cette délibération, toutes mes pensées aux marocaines et marocains qui vivent le drame depuis vendredi soir suite au séisme que vous connaissez et toute ma solidarité ; et on va voir aussi comment est-ce que l'on va pouvoir aider les franco-marocains, franco-marocaines et marocaines et marocains qui sont présents sur la Ville de Lyon et sur tout le territoire depuis très longtemps et qui déjà sont à l'œuvre pour aider la communauté marocaine. Voilà, en préambule là-dessus et donc en espérant que trouve les meilleures façons d'aider les uns et les autres dans le contexte délicat dans lequel nous sommes entre la France et le Maroc, je ne rentrerai pas dans les détails.

Pour cette délibération, il s'agit de la 2^{ème} phase de l'appel à projets internationaux que vous connaissez déjà, dont les modalités d'organisation sont communes avec la Métropole de Lyon par une délibération adopté au conseil municipal du 20 septembre 2022. Pour cette 2^{ème} phase d'appel à projets, 78 dossiers éligibles ont été reçus, dont 28 présentés par de nouveaux porteurs de projets. Il est proposé d'apporter un soutien à 30 structures dans le cadre de cette phase, dont 6 nouvelles structures, pour un montant total de 124 000 €.

Et pour le 1^{er} arrondissement, reviennent 2 structures déjà aidées auparavant et qu'il faut continuer d'aider :

- LYON INTERNATIONAL, 7 rue Major Martin, pour l'accueil, par les membres de l'association, d'habitants et d'habitantes de l'agglomération lyonnaise, d'étrangers de toute nationalité, pour des séjours à Lyon : programme de visites, d'ateliers, de réunions et qui vont être aidés à hauteur de 2 000 €,
- Et puis Nouveaux Espaces Latins, que l'on connaît bien, l'association organise le célèbre Festival latino-américains Les Belles Latinas, et je vous invite à particulièrement participer à cette édition, puisqu'il s'agit en particulier de la commémoration du 50^{ème} anniversaire des coups d'État au Chili et en Uruguay, et donc un focus très spécial sera fait par Espaces Latins pendant ce festival, donc vraiment très important d'y aller particulièrement cette année. Ils sont aidés à hauteur de 4 000 € si nous émettons un avis favorable à cette délibération, ce que je vous engage évidemment à faire.

Et puis pour le petit clin d'œil dans les autres associations aidées, mes pensées à Alwane et Maison du Kurdistan qui ne sont pas sur nos arrondissements mais voilà, c'est dit !

Madame Yasmine BOUAGGA

Mais qui interviennent régulièrement à votre invitation.

Madame Laurence BOFFET

Complètement.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Et bien donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre soutien et nous avons des délibérations portant sur la culture pour lesquelles je donne la parole à Yves BEN ITAH.

Culture

39 2023-10200-CMMA1-115 – Yves BEN ITAH – Approbation de la gratuité d'entrée pour les étudiants lors de l'évènement Erasmuseum le dimanche 15 octobre 2023 au Musée des Beaux-Arts de Lyon

Oui, merci Madame la Maire.

Il s'agit de 3 délibérations, petites, concernant la culture, des délibérations assez différentes. On va les prendre dans l'ordre : la 1^{ère} étant l'approbation de la gratuité d'entrée pour des étudiants lors de l'évènement qui s'appelle « Erasmuseum », le dimanche 15 octobre au musée des Beaux-Arts de Lyon dans le 1^{er}, Place des Terreaux.

Initié par le musée en 2017 à l'occasion des 30 ans du programme européen Erasmus, « Erasmuseum » est une manifestation destinée à l'accueil des étudiants internationaux de la Métropole de Lyon. Le programme de cet événement, alternant visites en anglais et concerts, est entièrement porté par les étudiants du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon et de la licence professionnelle Guide conférencier de l'université Lumière Lyon II. Afin de permettre une fréquentation importante des étudiants internationaux, il est proposé la gratuite d'entrée au musée pour tous les étudiants, sur présentation de leur carte, le dimanche 15 octobre 2023.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous prie de donner un avis favorable à cette approbation de la gratuité d'entrée au musée. C'est important que les musées soient, le plus possible, gratuits et ouverts à tous.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. D'ailleurs, ce n'est pas dans cette délibération mais nous avons eu des ouvertures exceptionnelles des musées de la Ville de Lyon et notamment du musée des Beaux-Arts pendant la période de canicule cet été et également ces derniers jours du 6 au 10, et le musée des Beaux-Arts a connu une très belle fréquentation à ce moment là puisque l'on pouvait à la fois se rafraichir et découvrir les collections qui sont présentées.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime et je vous redonne la parole pour la délibération suivante.

40 2023-9599-CMMA1-116 – Yves BEN ITAH – Attribution d'aides exceptionnelles de fonctionnement à 8 structures culturelles dans le cadre du fonds d'aide exceptionnelle "inflation énergies" pour un montant de 430 000 € -
Approbation de conventions

Merci.

Donc, il s'agit d'une attribution d'aide exceptionnelle de fonctionnement à 8 structures culturelles dans le cadre du fonds d'aide exceptionnelle « inflation énergies » pour un montant de 430 000 €.

En effet, la situation de forte inflation que nous connaissons depuis plus d'un an a un impact négatif direct sur les dépenses des structures soutenues par la Ville de Lyon, confrontées à la fois à une augmentation rapide de leur masse salariale, des coûts énergétiques et du coût des autres charges (transport, matières premières...). Cette situation de forte inflation intervient alors que les effets de la crise sanitaire des années 2020 et 2021 ont fragilisé les acteurs des secteurs artistique et culturel. En ce qui concerne plus particulièrement les structures culturelles, les conventions collectives s'imposent pour revaloriser les salaires dans un contexte où l'on assiste à des difficultés de recrutement dans les métiers de la culture. En outre, ces structures subissent également une augmentation du coût de l'énergie quand elles assument le paiement des fluides (ce qui est le cas de la majorité d'entre elles), ainsi qu'une forte augmentation du prix de leurs autres charges (matières premières et transport des artistes et des œuvres).

La Ville de Lyon souhaite pouvoir soutenir ces structures culturelles à travers le fonds d'aide exceptionnelle voté par le conseil municipal lors de sa dernière séance. Suite à l'analyse détaillée de leurs situations financières respectives par les services municipaux, il apparaît que 8 structures culturelles pourraient prétendre à un accompagnement complémentaire de la Ville de Lyon.

Il s'agit en l'occurrence de :

- Conservatoire à Rayonnement Régional pour un montant de 100 000 €,
- Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, dans le 1^{er} arrondissement, pour un montant de 170 000 €,
- Théâtre Nouvelle Génération (TNG) pour un montant de 50 000 €,
- Théâtre de la Croix-Rousse pour un montant de 20 000 €,
- Théâtre du Point du jour pour un montant de 20 000 € aussi,
- Association Les Nouvelles Subsistances pour un montant de 50 000 €,
- Association Les Clés de la lune, plus connue sous la salle de spectacle « A thou bout d'chant » pour un montant de 15 000 €,
- Les percussions Claviers de Lyon pour un montant de 5 000 €.

Et donc le tout de ces subventions exceptionnelles fait un total de 430 000 € et bien évidemment je vous demanderai de donner un avis favorable à ces subventions qui sont nécessaires au bon fonctionnement de ces structures.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Effectivement sur les 430 000 €, en fait, plus de la moitié vont au 1^{er} arrondissement, et 220 000 € sur le seul site des Subsistances où se trouve l'école des Beaux-Arts et l'association Les Sub se lequel est fléché également la programmation pluriannuelle des investissements pour des travaux avec un volet rénovation thermique qui sera bien évidemment bienvenu dans ce contexte de très forte dépense énergétique et en attendant la réalisation de ce programme, il est bien sûr nécessaire de mettre en œuvre des mesures de sobriété énergétique sur ces sites qui ont de gros volumes particulièrement coûteux à chauffer.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Et bien je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous en remercie et je vous redonne la parole pour les subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2023.

41 2023-8834-CMMA1-117 – Yves BEN ITAH – Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2023 - Approbation de conventions

Oui, merci Madame la Maire.

Il s'agit d'attribution de subventions pour le programme de la Fête des Lumières 2023.

L'édition 2023 de la Fête des Lumières se déroulera du 7 au 10 décembre, sur un format globalement similaire et dans le même périmètre que celui de l'année dernière.

Par ailleurs, l'organisation continue à s'enrichir et à diversifier sa programmation afin de rendre la Fête plus inclusive et participative. C'est pourquoi, certains projets seront développés en lien avec les lyonnais dans des lieux se trouvant en dehors du périmètre actuel. Cette année encore, une attention particulière est portée au jeune public, pour lesquels divers projets sont en cours d'élaboration, notamment une programmation dédiée au Parc Blandan, la réalisation d'un livret pédagogique et des actions de médiation culturelle.

La volonté d'accompagner la jeune création et de développer une véritable « filière lumière » reste intacte et plus que jamais renouvelée autour de projets esthétiques, conviviaux et festifs, mêlant étudiants français et étrangers ainsi que de jeunes créateurs.

Ainsi, ce sont une vingtaine de projets qui seront subventionnés, afin de soutenir la jeune création locale, mais aussi divers artistes confirmés au niveau local, national ou international, notamment par le biais de co-financements avec des festivals français ou étrangers. Je vous passe la liste de la vingtaine de projets – je pense qu'il y aura vraiment de très belles choses sur cette édition 2023 – et tout ceci correspondant à un budget assez conséquent de dépenses qui est de 532 000 €. Evidemment je vous demande un avis favorable sur ces subventions pour ce programme.

Je voudrais simplement ajouter une petite information : vous savez que nous sommes en plein dans la Biennale de la danse, et la Biennale de la danse a décidé de mettre en place des spectacles itinérants sur nos places. Nous accueillerons un de ces spectacles ce vendredi à 19 heures, sur la Place Sathonay, et je vous invite à venir voir ce travail qui m'a l'air fort intéressant d'un chorégraphe portugais qui revisite les danses traditionnelles. Donc vendredi, 19 heures, Place Sathonay. Merci.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Et bien je vous en remercie et nous arrivons presque à la fin de notre ordre du jour et je vais donner la parole à Mathilde CORTINOVIS pour nous présenter la mise en place du référent déontologue de l' élu local.

Autres

42 2023-9718-CMMA1-087 – Mathilde CORTINOVIS – Mise en place du référent déontologue de l' élu local

Merci Madame la Maire.

Mes Chers collègues,

Cette délibération concerne la mise en place d' un référent déontologue de l' élu local.

Sa mission est d' apporter aux élus tout conseil utile au respect des règles déontologiques consacrées par la charte de l' élu local que nous avons toutes et tous signée. Chaque élu pourra alors le saisir sur des questions en lien avec son activité professionnelle ou associative, des sollicitations, cadeaux ou invitations qu' il ou elle est susceptible de recevoir de la part de tiers.

Ce dispositif bénéficie à l' ensemble des élus de la Ville de Lyon : conseillers, conseillères municipaux comme d' arrondissement. La saisine ne peut être réalisée que par un ou une élu en son nom propre pour solliciter un avis sur sa situation individuelle.

Dans notre volonté commune du respect des règles déontologiques, de transparence et d' exemplarité des élus, je vous invite, Chers collègues, à voter favorablement pour ce projet de délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des demandes d' interventions ?

Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s' abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour la mise en place de ce référent et des modalités de saisine et de fonctionnement. Je donne la parole à Laurence BOFFET pour la délibération traditionnelle sur les agents recenseurs.

43 2023-9614-CMMA1-086 – Laurence BOFFET – Rémunération des agents recenseurs 2024

Merci Madame la Maire.

Comme vous le savez, je suis très attachée à cette délibération et surtout à son évolution sous ce mandat. Il s'agit des conditions de rémunération donnée aux agents qui effectuent le recensement tournant de notre population depuis que l'INSEE ne le fait plus en propre et a donné cette tâche aux collectivités.

La formation, le temps dévolu par logement, la tournée de reconnaissance, la prise en compte des heures supplémentaires sont maintenant inclus dans cette rémunération et un forfait brut de 5 € pour les vacataires qui ne sont pas des agents. Donc, c'est parfait ! Néanmoins – vous savez que je menace de chanter comme le mandat d'avant et que quand même c'est grâce à cela que la majorité à la Ville de Lyon a pu changer, et bien oui, c'était quand même gravissime que je chantasse dans un conseil d'arrondissement – donc je souligne la stabilité du forfait de 5 €, cette année, dans un contexte d'inflation et d'application brutale de la nouvelle réforme des retraites. Aussi, j'annonce que je reprends les répétitions des chansons détournées et improbables, et au cas où celui-ci n'évoluerait pas l'année prochaine, peut être que je mettrai mes menaces à exécution. Donc, à bon entendeur !

En attendant je vous propose un avis favorable.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Donc je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie pour ce soutien unanime. J'en profite pour remercier les services qui sous la direction d'Erwann LE DÔ sont très mobilisés sur le recensement chaque année, malgré parfois des expériences malheureuses. Mais on peut se satisfaire que ces agents reviennent parce qu'ils sont motivés et que, aussi, l'encadrement des équipes fonctionne bien, et cela c'est très important.

Vous souhaitez reprendre la parole ?

Madame Laurence BOFFET

Oui merci. Je voulais souligner vos propos et particulièrement redire que pour les élus le recensement est très important à l'élaboration des politiques publiques, et comme vous, je remercie les agents qui tiennent bon dans des contextes où c'est de plus en plus difficile, on le voit, et c'est aussi important, au-delà de la blague, que cette rémunération tienne compte – puisque ce n'était pas le cas avant – du fait que quand on arrive pas à accéder à un logement on est quand même rémunéré pour sa peine entre guillemets, et souligner aussi que maintenant les agents peuvent le faire de façon accompagnée, ou en tout cas beaucoup moins seuls ou solitaires qu'avant ; et malgré cela ça reste quelque chose de plus en plus difficile ; c'est pour cela que j'attire l'attention, même de façon humoristique, à cette délibération derrière une tâche qui pour les élus – encore une fois – est très importante. Voilà.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Nous avons fini avec notre ordre du jour, le conseil était assez chargé, assez long.

Je ne serais donc par longue avec l'agenda, simplement je vous rappellerai que nous avons la semaine climat qui prend cette année la forme d'une quinzaine, du 7 au 21 octobre, avec une grande diversité d'activités gratuites, accessibles à tous, et avec une diversité de public visé et un fil rouge autour du vivant qui aura lieu cette année. Nous avons des rencontres dans le cadre du bilan de mi-mandat, qui sont organisées dans l'espace public en octobre, où les élus viennent à la rencontre des habitants pour exposer les actions réalisées dans les 3 premières années de mandat, et un forum se tiendra avec le Maire de Lyon dans le 1^{er} arrondissement le 24 novembre. Et enfin, notre prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 8 novembre.

Et je vous souhaite une bonne fin de soirée, merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 21.

Le secrétaire de séance,

Mathilde CORTINOVIS

